

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Sixième session

Genève, 22 – 26 novembre 2010

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS RELATIFS AU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

établis par le Secrétariat

1. Les annexes du présent document contiennent des rapports sur l'état d'avancement des projets ci-après, relatifs au Plan d'action pour le développement :
 - a) Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement;
 - b) base de données de l'assistance technique (IP-TAD);
 - c) accès à des bases de données spécialisées et appui;
 - d) base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle;
 - e) projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle;
 - f) projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle : déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle;
 - g) structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales;

- h) renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur;
- i) renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional;
- j) propriété intellectuelle et domaine public;
- k) propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence;
- l) propriété intellectuelle, technologies de l'information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l'accès aux savoirs;
- m) fournir les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets;
- n) projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement.

2. Le comité est invité à prendre note des informations contenues dans les annexes du présent document.

[Les annexes suivent]

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF A LA RECOMMANDATION N° 2

RESUME DU PROJET	
Cote du projet :	DA_02_01
Titre :	Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	<p>Recommandation n° 2 : Fournir une assistance complémentaire à l'OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux pays les moins avancés (PMA), tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays.</p> <p>(Il s'agit de la principale recommandation à traiter. Toutefois, un résultat positif de la conférence constituerait un appui aux travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités réalisés par l'OMPI ainsi qu'aux recommandations du Plan d'action pour le développement appartenant au groupe A et permettrait de traiter les questions liées aux recommandations n^{os} 9 et 43.)</p>
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 240 000 francs suisses
Début du projet :	avril 2009
Durée du projet :	10 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	<p>Secteur des questions mondiales et Secteur du développement</p> <p>Essentiellement les programmes 9, 10, 11 et 20.</p> <p>Étant donné que l'objectif est de mobiliser des ressources pour le développement, certains autres programmes de l'OMPI qui exercent des activités de soutien aux pays en développement (les programmes 1, 2, 3, 4, 14, 15, 16 et 17) sont également susceptibles d'en bénéficier.</p>
Brève description du projet :	<p>Le but du projet est de convoquer une conférence visant à fournir des ressources extrabudgétaires supplémentaires à l'OMPI pour les travaux qu'elle réalise en vue d'aider les pays en développement à bénéficier du système de la propriété intellectuelle et de constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique. Le projet comprendra trois phases principales :</p> <p>i) des réunions de consultation destinées à développer le thème et à élaborer l'ordre du jour de la conférence (et à examiner les chances de constituer un fonds fiduciaire de l'OMPI pour les PMA); ii) promotion de la conférence auprès des principales parties prenantes; et iii) les modalités d'organisation et logistiques et la convocation d'une conférence.</p>

Chef de projet :	M. Joseph Bradley
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	Objectif stratégique VIII, programme 20 : “Augmentation des ressources disponibles de l’OMPI, provenant soit de contributions directes, soit de l’accès aux modalités de financement actuelles afin de soutenir ses travaux d’assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays en développement”.
État d’avancement du projet :	Le projet a été achevé et les “indicateurs de réussite” à court terme énoncés dans le descriptif de projet approuvé ont été mis en œuvre avec succès. La conférence a été tenue dans le délai et le budget prévus. Toutes les parties ont été associées à la phase préparatoire, comme il ressort de l’ordre du jour de la conférence. Un rapport verbal a été présenté à la quatrième session du CDIP et a été également publié sur le site Web de l’OMPI (http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/projects/pdf/donor_conf_oral_report_to_cdip4.pdf). L’“objectif” du projet à long terme qui a été approuvé concerne son évaluation sur la base des informations qui seront communiquées en 2012 dans le rapport de gestion financière pour 2010-2011 et le rapport sur l’exécution des programmes en 2010-2011. Les objectifs et indicateurs relatifs au projet, ainsi que les activités de suivi de la conférence ont été pris en considération dans le cadre du programme et budget approuvé pour l’exercice 2010-2011.
Exemples de succès ou d’effets positifs et principaux enseignements :	Les consultations avec les États membres tout au long de la phase préparatoire ont joué un rôle essentiel en permettant de faire en sorte que les besoins de toutes les parties soient dûment pris en considération dans le programme de la conférence. Beaucoup d’enseignements ont été tirés des consultations avec les donateurs, qui ont permis de mieux comprendre leur manière de travailler et comment optimiser les perspectives de mobilisation des ressources. Ces données ont été mises en pratique tant dans la conception du programme de la conférence que dans l’élaboration des activités de suivi. La sensibilisation des donateurs a favorisé leur engagement, leur implication et leur participation à la conférence. Il aurait été possible de renforcer la participation des donateurs à la conférence si la sensibilisation avait été accrue. Cet aspect a été pris en considération dans le suivi.
Risques et atténuation des risques :	Les risques découlant de l’organisation de la conférence (recensés dans le descriptif du projet) ont été atténués grâce à l’association de toutes les parties à la phase préparatoire. Toutefois, les risques liés au succès de la mobilisation des ressources demeurent. La mise en œuvre d’activités de suivi de la conférence vise à accroître les perspectives de mobilisation de ressources en prenant acte des enseignements tirés des consultations avec les donateurs et en les appliquant.
Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :	Aucune
Mesures à prendre :	Le rapport verbal présenté à la quatrième session du CDIP, qui a été publié sur le site Web de l’OMPI, énonce les diverses activités de suivi du projet ayant été prises en considération dans le programme et budget pour l’exercice 2010-2011, ainsi que les ressources appropriées aux fins de leur mise en œuvre.
Calendrier de mise en œuvre :	Le projet a été achevé dans les délais (début du projet : janvier 2009; fin du projet : novembre 2009).

Taux d'exécution du projet :	Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2010 : 82,5%.
Rapports précédents :	Un rapport concernant ce projet a été présenté en novembre 2009 à la quatrième session du CDIP (voir l'annexe I du document CDIP/4/2).

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ¹ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Conférence préparée et organisée.	Document de fond, fini à temps pour la réunion du CDIP en avril 2009, qui rend compte du processus de consultation, satisfait les besoins des États membres, rend compte des opinions de ces derniers et contribue à la réussite de la conférence	Un document de fond a été élaboré et distribué aux États membres en même temps qu'un projet de programme. Ces deux documents rendaient compte de longues consultations et séances d'information avec les États membres.	****
	Rapport présenté au CDIP sur l'état d'avancement du processus de consultation, indiquant le niveau de soutien dont bénéficie la conférence et les chances de réussite de cette dernière.	Un rapport verbal sur l'état d'avancement des préparatifs pour la conférence a été présenté aux États membres. En outre, plusieurs séances d'information se sont tenues, y compris pendant les Assemblées de l'OMPI, afin d'informer les États membres sur l'état d'avancement des préparatifs.	****
	Ordre du jour de la conférence élaboré dans le cadre d'un large processus de consultation qui traduit les opinions et les intérêts de tous les États membres et contribue à la réussite de la conférence.	L'ordre du jour de la conférence et la liste des orateurs ont été élaborés dans le cadre d'un large processus de consultation. Ce processus s'est efforcé d'intégrer tous les intérêts dans la version finale du programme.	****
	Conférence convoquée conformément à un calendrier (avant la fin de 2009) et dans le cadre du budget établi.	La conférence s'est tenue dans les délais prévus. Le projet a été mis en œuvre dans le cadre du budget alloué. Les dépenses globales relatives au projet se sont établies à 198 000 francs suisses.	****

¹ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

Résultats du projet ¹ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
		Le budget du projet s'élevait à 240 000 francs suisses, ce qui représente une économie de 42 000 francs suisses.	
	En novembre 2009, rapport postérieur à la conférence présenté au CDIP faisant état de perspectives positives en ce qui concerne des ressources supplémentaires réunies auprès des donateurs à la suite de la conférence.	La conférence a permis de mieux comprendre comment avoir accès au financement de donateurs pour les projets dans le domaine de la propriété intellectuelle et de sensibiliser les donateurs à la question de la propriété intellectuelle au service du développement. Un certain nombre de contacts et d'idées résultant de la conférence ont été intégrés aux activités de suivi. Voir plus loin pour de plus amples informations.	****

Objectif(s) du projet	Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Augmentation des ressources disponibles de l'OMPI, provenant soit de contributions directes, soit de l'accès aux modalités de financement actuelles afin de soutenir ses travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays en développement.	Une augmentation des fonds disponibles sous forme d'accords relatifs aux fonds fiduciaires. Base de référence : la base de référence sera constituée par le montant des recettes sous forme de fonds fiduciaires comme indiqué dans le Rapport de gestion financière 2008-2009. Objectif : augmentation de 20% à la fin de l'exercice biennal 2010-2011.	À évaluer en 2012 sur la base des informations qui seront communiquées dans le rapport de gestion financière pour 2010-2011 et le rapport sur l'exécution des programmes en 2010-2011.	NA

Objectif(s) du projet	Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
	<p>Projets de l'OMPI financés au moyen des modalités de financement externes actuelles.</p> <p>Base de référence : Nil. Objectif : le Secrétariat essaiera d'appuyer l'accès des États membres à ces ressources pour au moins 5 projets d'ici à la fin de l'exercice biennal 2010-2011.</p>	<p>La base de référence et l'objectif ont été actualisés à la suite de la conférence, comme indiqué dans le descriptif du projet.</p> <p>À évaluer en 2012 sur la base des informations qui seront communiquées dans le rapport de gestion financière pour 2010-2011 et le rapport sur l'exécution des programmes en 2010-2011.</p>	NA
	<p>Augmentation du nombre de donateurs à l'OMPI toutes sources confondues.</p> <p>Base de référence : actuellement, 9 donateurs. Objectif : 12 à la fin de l'exercice 2010-2011.</p>	<p>À évaluer en 2012 sur la base des informations qui seront communiquées dans le rapport de gestion financière pour 2010-2011 et le rapport sur l'exécution des programmes en 2010-2011.</p>	NA
<p>Constitution, au sein de l'OMPI, d'un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique.</p>	<p>Constitution, au sein de l'OMPI, d'un fonds fiduciaire à multiples donateurs pour les PMA.</p> <p>Base de référence : actuellement non fixée. Objectif : fonds fiduciaire pour les PMA dont les ressources dépasseront 1 million de francs suisses à la fin de l'exercice biennal 2010-2011.</p>	<p>À évaluer en 2012 sur la base des informations qui seront communiquées dans le rapport de gestion financière pour 2010-2011 et le rapport sur l'exécution des programmes en 2010-2011.</p>	NA
	<p>Projets de l'OMPI dans les PMA et en Afrique financés par les modalités de financement externes actuelles, tels que le cadre intégré amélioré et le fonds fiduciaire des Nations Unies à multiples donateurs.</p>	<p>À évaluer en 2012 sur la base des informations qui seront communiquées dans le rapport de gestion financière pour 2010-2011 et le rapport sur l'exécution des programmes en 2010-2011.</p>	NA

[L'annexe II suit]

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF A LA RECOMMANDATION N° 5

RÉSUMÉ DU PROJET	
Cote du projet :	DA_05_01
Titre :	Base de données de l'assistance technique (IP-TAD)
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 5 : L'OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l'ensemble des activités d'assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l'activité a été mise en œuvre. Ce projet est lié aux recommandations n ^{os} 6 et 9.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 300 000 francs suisses Dépenses de personnel supplémentaires : 490 000 francs suisses
Début du projet :	Avril 2009
Durée du projet :	12 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	Secteur du développement, Secteur des questions mondiales, Secteur de l'innovation et de la technologie, Secteur de l'infrastructure mondiale, Secteur des marques et des dessins et modèles, Secteur de la culture et des industries de la création et Secteur administration et gestion. Liens avec les programmes 1, 2, 3, 4, 9, 10, 11, 14, 15, 20 et 25 de l'OMPI.
Breve description du projet :	Il est proposé de concevoir et de mettre au point une base de données renseignant sur toutes les activités d'assistance technique, avec l'infrastructure logicielle requise, et de l'actualiser régulièrement. Des informations générales seront disponibles sur le site Web de l'OMPI; des informations plus détaillées seront accessibles, en ce qui concerne des activités précises, sous réserve des autorisations nécessaires. La nouvelle base de données s'appuiera sur les informations déjà fournies par l'OMPI (http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/pdf/wipo_eds_inf_1_rev.pdf) sur ses activités de coopération pour le développement. Des informations sur le nom des donateurs, les consultants et le coût des projets (sous réserve des autorisations nécessaires) seront notamment fournies. Le projet reposera sur le principe de transparence et donateurs et bénéficiaires seront encouragés à autoriser l'OMPI à fournir autant d'informations que possible sur les activités d'assistance technique. Cette base de données sera liée aux autres bases de données pertinentes de l'OMPI. Le système s'appuiera sur les technologies fondées sur l'Internet et sur des logiciels libres ou dont l'OMPI possède déjà la licence; il n'y aura donc pas de frais supplémentaires à cet égard.

<p>Chef de projet :</p>	<p>M. Allan Roach</p>
<p>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :</p>	<p>Objectif stratégique III, programme 9 : Renforcement des capacités et connaissances des responsables de l'élaboration de politiques, des fonctionnaires, des spécialistes et des praticiens de la propriété intellectuelle, des titulaires et de la communauté des utilisateurs de la propriété intellectuelle concernant la bonne utilisation de cette dernière en faveur du développement.</p> <p>Objectif stratégique III, programme 10 : Renforcement des capacités des spécialistes de la propriété intellectuelle.</p> <p>Objectif stratégique III, programme 11 : Amélioration et renforcement des connaissances et compétences du personnel des offices de propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes dans les pays en développement.</p> <p>Objectif stratégique III, programme 11 : Renforcement des réseaux et de l'efficacité de la coopération internationale pour l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle parmi les États membres.</p> <p>Objectif stratégique VI, programme 14 : Meilleur accès aux sources d'information créées par les systèmes de propriété intellectuelle.</p>
<p>État d'avancement du projet :</p>	<p>Le 1^{er} juillet 2010, a débuté la production d'un nouveau système informatique dénommé "Development Sector System" (DSS) qui est disponible depuis septembre 2010. Il s'agit d'un système pleinement intégré comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> — le système consacré aux activités de développement relatives à la propriété intellectuelle (IP - DAS) (recommandation n° 5) — la liste des consultants de l'OMPI (recommandation n° 6) <p>Le DSS est un système basé sur le Web qui permet d'atteindre tous les objectifs mesurables et d'obtenir tous les résultats escomptés énoncés dans le descriptif du projet. Il est possible d'accéder au système à l'adresse http://www.wipo.int/dss.</p> <p>L'OMPI se trouve actuellement au stade de la saisie dans la base de données de données relatives aux activités d'assistance technique et aux consultants (dans tous les secteurs de l'OMPI), ce qui permettra de créer une base de données intégrée relative à l'assistance technique, ainsi qu'une liste de consultants.</p> <p>L'interface du système doit encore être traduite en français et en espagnol.</p>
<p>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :</p>	<p>Principaux enseignements</p> <p>L'un des principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du système est que les systèmes informatiques fonctionnent rarement de manière isolée. Il est essentiel de bien comprendre quelles données sont déjà disponibles au sein de l'Organisation et d'éviter dans la mesure du possible un chevauchement des activités.</p>

	<p>Élaboration de nouveaux modules destinés au système financier de l'OMPI (AIMS) en vue d'assurer sa conformité avec le Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution, ainsi que les Normes comptables internationales du secteur public (projet FRR/IPSAS) parallèlement à la mise en œuvre du présent projet, ce qui s'est traduit par la répétition, à l'heure actuelle, de la collecte de certaines données saisies dans les deux systèmes. Par conséquent, il est nécessaire d'élaborer une interface entre les deux systèmes afin d'éviter ce chevauchement d'activités tout en garantissant l'intégrité des données. Cet aspect n'avait pas été prévu dans le cahier des charges initial du projet, mais le travail sera réalisé dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue, compte tenu essentiellement du fait que les deux systèmes fonctionnent dans le même cadre technique au sein de l'OMPI.</p> <p>Le temps nécessaire pour recenser et recruter ou réaffecter les ressources humaines consacrées à ce projet a dépassé le délai initialement prévu.</p> <p>Facteurs de réussite</p> <p>L'intégration réussie du système aux autres systèmes de l'OMPI sera considérablement facilitée par le fait que la plate-forme technique (logiciel et base de données) sur laquelle repose le DSS est la même que pour le système AIMS. Cette décision s'inscrivait dans le cadre de la stratégie initiale d'exécution du projet visant à réduire les coûts relatifs à la concession sous licence et à garantir la viabilité technique et, par conséquent, la durabilité du projet à long terme.</p> <p>L'occasion a été saisie, dans le cadre de la réalisation du projet, de mettre en œuvre la recommandation n° 6 du Plan d'action pour le développement, ce qui a globalement donné de meilleurs résultats pour l'Organisation et les États membres compte tenu de l'intégration dans le système des informations et des données recueillies.</p> <p>L'association de bout en bout des coordonnateurs au projet a permis de mettre en place un système convivial, largement accepté par l'ensemble des utilisateurs.</p>
<p>Risques et atténuation des risques :</p>	<p>Si le DSS n'est pas actualisé, il deviendra inopérant et vite dépassé, de sorte que cette responsabilité a été confiée à des coordonnateurs désignés et formés au sein de l'Organisation dans tous les domaines où sont mises en œuvre des activités d'assistance technique.</p> <p>La mise à jour du système a été confiée à des fonctionnaires du Secteur du développement spécialement désignés à cet effet.</p>
<p>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :</p>	<p>Afin d'éviter une répétition inutile des tâches relatives à la saisie des données et de garantir l'intégrité des données, il est urgent de créer une interface entre le DSS, AIMS et E-Work.</p>
<p>Mesures à prendre :</p>	<p>Améliorer le logiciel relatif au DSS sur la base des retours d'information fournis par les États membres, les coordonnateurs au sein de l'OMPI et des utilisateurs internes et externes.</p> <p>Améliorer l'interface avec les autres systèmes de l'OMPI.</p> <p>Perfectionner les fonctions relatives à l'établissement de rapports et de statistiques.</p> <p>Traduire l'interface du système (écrans) en français et en espagnol.</p>

Calendrier de mise en œuvre :	<p>La mise en œuvre de la recommandation n° 5 (à laquelle a été intégrée la recommandation n° 6) a été achevée 3 mois après le calendrier initial prévu.</p> <p>L'interdépendance entre les recommandations n°s 5 et 6 du Plan d'action pour le développement a donné lieu à une modification de la portée du projet et à des travaux de programmation supplémentaires afin que les résultats escomptés puissent être obtenus. Par exemple, il convenait de voir le lien entre les activités d'assistance technique et les spécialistes de l'OMPI les mettant en œuvre et d'être en mesure d'établir une correspondance et d'évaluer cette information. Cette intégration a été à l'origine d'un retard de 3 mois dans l'exécution du projet.</p> <p>La période d'examen consécutive à la mise en œuvre du projet sera prolongée de 6 mois et des ressources suffisantes seront affectées à l'élaboration de l'interface du système mentionnée dans la section intitulée "Questions appelant des mesures ou une attention immédiates". Ce travail peut être réalisé dans les limites du budget initialement alloué au projet compte tenu de la réduction du niveau des ressources au cours de cette période.</p>
Taux d'exécution du projet :	Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2010 : 85,4%.
Rapports précédents :	Un rapport concernant ce projet a été présenté en novembre 2009 à la quatrième session du CDIP (voir l'annexe II du document CDIP/4/2).

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ² (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Le logiciel répond aux caractéristiques fonctionnelles demandées par les utilisateurs.	Logiciel stable, sans erreurs et sans bogues.	Système totalement stable Pas de bogues recensés.	***
	Logiciel offrant des performances acceptables au regard du temps de réponse lors de l'extraction de données.	Temps de réponse inférieur à une seconde pour des recherches complexes. Les autres fonctions du système produisent les résultats escomptés.	***
	Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde par requête.	Résultats obtenus même s'agissant de requêtes et de recherches complexes	***

² Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

Résultats du projet ² (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Base de données fonctionnelle.	La base de données permet de stocker et d'extraire des données conformément aux caractéristiques fonctionnelles prévues; les données extraites doivent être précises et complètes.	Toutes les données conformes aux caractéristiques fonctionnelles stockées et extraites de manière précise.	***
	La base de données fonctionne à un niveau acceptable en termes de disponibilité et de temps d'extraction. Disponibilité visée : 99,9%, sept jours sur sept Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde par requête	Disponibilité de la base de données supérieure à 99,9% sept jours sur sept. Temps de réponse aux recherches et requêtes inférieur à une seconde.	***
Savoir institutionnel relatif à toutes les activités d'assistance technique utilisable par l'OMPI et les autres parties intéressées.	Données accessibles selon les caractéristiques fonctionnelles prévues aux utilisateurs internes et externes.	Données accessibles aux utilisateurs internes par l'Intranet et aux utilisateurs externes par le site public de l'OMPI.	***
	Données mises à jour à intervalles réguliers, pertinentes et complètes.	Saisie régulière de données dans le système. Adjonction de nouvelles fonctionnalités au cours de la phase postérieure à la mise en œuvre en vue d'incorporer certaines données provenant des autres systèmes informatiques de l'OMPI dans le cadre de l'ordonnancement des activités.	***
Sécurité et confidentialité assurées.	L'accès aux données satisfait aux exigences de l'OMPI en matière de sécurité ainsi qu'aux exigences supplémentaires en matière de sécurité et de confidentialité qui auront été spécifiées.	Système approuvé par la Section de la sécurité informatique de l'OMPI avant sa mise en service.	***

Objectif(s) du projet	Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Le savoir institutionnel relatif à toutes les activités d'assistance technique pourra servir à l'OMPI et aux autres parties intéressées pour concevoir et mettre en œuvre des activités futures d'assistance technique.	Pour planifier et concevoir de nouvelles activités d'assistance technique, on se réfère systématiquement à l'expérience et aux enseignements tirés d'autres activités d'assistance technique de l'OMPI, y compris aux pratiques recommandées, et l'on en tient compte si possible.	Possibilité d'extraire des données en appliquant un certain nombre de critères différents permettant d'accéder aux données relatives aux activités passées en vue de mener des activités d'assistance technique analogues ou connexes. La base de données est susceptible de stocker et d'extraire tous les documents relatifs à une activité particulière tels que les rapports d'évaluation, les rapports sur l'état d'avancement des travaux, les enseignements tirés, etc.	***
Des informations sur l'exécution et les résultats atteints seront mises à disposition et pourront être exploitées dans la conception des activités futures d'assistance technique. Les enseignements tirés donneront des indications précieuses à cet égard et toutes les parties prenantes d'activités futures y auront facilement accès.	La base de données est bien utilisée par les utilisateurs internes de l'OMPI.	Tout membre du personnel de l'OMPI dûment autorisé peut librement accéder à la base de données qui est susceptible de contenir tout type d'information relative à une activité, telle que des évaluations ou des rapports, et peut utiliser cette information lors de la planification de futures activités d'assistance technique.	***
La transparence des activités d'assistance technique correspondra aux meilleures pratiques des autres fournisseurs d'assistance technique et elle a été réclamée par les États membres.	Les données contiennent suffisamment de précisions sur les activités d'assistance technique pour satisfaire aux besoins de toutes les parties prenantes, en particulier des États membres.	La base de données contient autant de détails que possible sur toutes les activités d'assistance technique de l'OMPI, conformément aux pratiques recommandées des autres fournisseurs d'assistance technique et à la nécessité de transparence requise par les États membres.	***
	La base de données est bien utilisée par les utilisateurs externes.		NA

[L'annexe III suit]

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF A LA RECOMMANDATION N° 8

RÉSUMÉ DU PROJET	
Cote du projet :	DA_08_01
Titre :	Accès à des bases de données spécialisées et appui
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 8 : Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 874 000 francs suisses
Début du projet :	avril 2009
Durée du projet :	36 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	Secteur de l'infrastructure mondiale et Secteur du développement Liens avec les programmes 9,14 et 15 de l'OMPI.
Brève description du projet :	<p>Le projet vise à faciliter l'accès aux connaissances techniques par les utilisateurs des pays en développement, en particulier des PMA, et leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle afin qu'ils puissent exploiter efficacement ces connaissances et stimuler ainsi l'innovation et la croissance économique.</p> <p>La mise à disposition de bases de données spécialisées permettra aux utilisateurs institutionnels, en particulier les offices de brevets, d'effectuer des recherches plus efficaces leur permettant de déceler les antériorités connues et de limiter la portée des brevets délivrés si nécessaire.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, on procédera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> — effectuer une analyse des besoins, passer en revue les bases de données et prendre en considération les résultats obtenus; — faciliter l'accès à des bases de données spécialisées (brevets et littérature non-brevet) que les offices de propriété intellectuelle et le public puissent utiliser; — rendre possible et soutenir l'utilisation effective de ces bases de données en aidant les pays à mettre en place un appui local sous la forme de centres de technologie et d'appui à l'innovation, avec un réseau correspondant; — fournir un appui à la formation et à la sensibilisation du personnel de ces centres et des offices, ainsi que du grand public.

Chef de projet :	MM. Alejandro Roca Campaña et Andrew Czajkowski
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	<p>Objectif stratégique III, programme 9 : Renforcement des capacités et connaissances des responsables de l'élaboration de politiques, des fonctionnaires, des spécialistes et des praticiens de la propriété intellectuelle, des propriétaires et de la communauté des utilisateurs de la propriété intellectuelle concernant la bonne utilisation de cette dernière en faveur du développement.</p> <p>Objectif stratégique III, programme 14 : Meilleur accès aux sources d'information créées par les systèmes de propriété intellectuelle.</p>
État d'avancement du projet :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse des besoins et étude visant à passer en revue les bases de données Réalisation d'une étude visant à passer en revue les bases de données les plus importantes sur les brevets et sur la littérature non-brevet et à tirer des conclusions concernant l'utilisation de ces bases de données par les pays en développement et les PMA sur la base d'une analyse des besoins des offices de brevets et des utilisateurs locaux, cette étude a été publiée pour la sixième session du CDIP. En outre, un <i>Guide des bases de données</i> plus détaillé sur le plan technique a été élaboré sur la base de l'étude et mis à la disposition des offices de propriété intellectuelle et des utilisateurs en général sur le site Web de l'OMPI. 2. Accès à des bases de données relatives à des revues scientifiques et techniques spécialisées Le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRD_i) de l'OMPI a été lancé en juillet 2009 en vue de permettre aux PMA (gratuitement) et à certains pays en développement (à un prix très modique) d'accéder aux revues scientifiques et techniques en accord avec les éditeurs. Trois nouvelles revues ont été ajoutées au programme depuis son lancement, ce qui porte à 50 environ le nombre total de revues, ce qui nécessiterait normalement des dépenses d'abonnement de plus de 400 000 dollars É. U. 3. Accès aux bases de données de brevets spécialisées Le programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) de l'OMPI a été lancé en septembre 2010 en vue de permettre aux PMA (gratuitement) et à certains pays en développement (à un prix sensiblement réduit) d'accéder aux bases de données commerciales sur les brevets (sur le modèle du programme aRD_i). Dans le cadre de ce programme, six fournisseurs de bases de données commerciales sur les brevets de premier plan (LexisNexis, Minesoft, Proquest, Thomson Reuters, Questel et WIPS) ont mis à disposition leurs produits phare respectifs. 4. Mise en place de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) Les centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) permettent aux parties prenantes locales de bénéficier effectivement d'une meilleure accessibilité aux bases de données susmentionnées.

	<p>Des missions d'évaluation ont été menées dans 25 pays lors de la phase de préparation de la création ou de la mise en place de TISC dans ces pays. Dans le cadre de ces missions d'évaluation, des informations ont été recueillies auprès des offices de propriété intellectuelle et des parties prenantes locales sur les priorités nationales en matière d'appui à la technologie et à l'innovation et sur les besoins dans le domaine du renforcement des capacités. En outre, ces missions ont été combinées avec des activités de formation et de sensibilisation (voir le point 5 ci-après).</p> <p>Des accords sur le niveau de services, définissant un cadre pour les activités devant être menées aux fins de la création ou de la mise en place des TISC, ont été conclus avec quatre pays au cours du premier semestre de 2010. Une première série de séances de formation générale a été organisée à l'intention du personnel des TISC dans ces pays (pour des informations plus détaillées, voir le point 5 ci-après) et les moyens de développer et d'assurer le fonctionnement de réseaux nationaux de TISC sont en train d'être étudiés.</p> <p>5. Formation et sensibilisation</p> <p>L'accès effectif des utilisateurs locaux aux bases de données, ainsi que l'utilisation de ces dernières, y compris les bases de données accessibles dans le cadre des programmes aRDi et ASPI (voir les points 2 et 3 ci-dessus), sont facilités par une formation spécialisée destinée en particulier au personnel des TISC.</p> <p>Les missions d'évaluation (voir le point 4 ci-dessus) comprenaient des séminaires d'une demi-journée destinés aux diverses parties prenantes locales et visant à donner un premier aperçu du rôle de l'information en matière de brevets dans l'appui à l'innovation et à décrire les pratiques recommandées en matière de mise en place de services d'appui à l'innovation.</p> <p>Les pays ayant signé des accords sur le niveau de services ont également bénéficié de séances de formation introductives sur les bases de données relatives à la technologie et leur utilisation effective, auxquelles ont assisté environ 200 participants au total provenant d'organismes susceptibles d'accueillir des TISC.</p> <p>Un séminaire régional de promotion du projet de TISC, au cours duquel a été organisée une formation initiale aux sources d'information en matière de technologie, s'est tenu à Singapour en mai à l'intention de 32 participants de 23 pays de la région Asie-Pacifique et deux autres séminaires régionaux seront organisés, l'un à Addis-Abeba à l'intention de 39 participants de la région Afrique, et l'autre à Moscou à l'intention de 32 participants de certains pays d'Europe et d'Asie. Ces séminaires offriront aussi à ces pays un cadre d'échange de données d'expérience sur la mise en place et la fourniture de services d'appui à la technologie et à l'innovation.</p>
--	--

<p>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :</p>	<p>Les offices de propriété intellectuelle ont généralement proposé que soient mis sur pied au niveau national des réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation regroupant des établissements d'enseignement, des instituts de recherche et des organismes commerciaux et non pas un seul TISC établi dans l'office de propriété intellectuelle. Le réseau national, coordonné par l'office, a permis de toucher un public plus large et donc de dispenser une formation plus efficace à au moins 40 à 50 futurs membres du personnel des TISC et autres parties prenantes dans tous les séminaires de formation initiale (ces chiffres sont, en moyenne, supérieurs aux prévisions).</p>
<p>Risques et atténuation des risques :</p>	<p>La conclusion d'accords sur le niveau de services, définissant un cadre pour les activités devant être menées aux fins de la création ou de la mise en place des TISC, a été retardée par la nécessité de réaliser un travail préparatoire de grande ampleur lors de l'élaboration, en collaboration avec les pays concernés, d'accords adaptés à leurs besoins et leurs capacités au niveau local, ainsi que par les craintes exprimées par certains pays au sujet de leur manque d'expérience dans la mise sur pied de services d'information en matière de technologie. Afin de répondre à ces préoccupations, des séminaires régionaux ont été organisés en vue de permettre aux différents pays de définir en commun des pratiques recommandées dans la mise en place de services d'information en matière de technologie.</p> <p>Les capacités en matière de personnel constituent généralement un problème pour les TISC potentiels, mais ce problème peut être atténué grâce au recours dans un premier temps aux ressources humaines existantes, même à temps partiel, lorsque la demande a toutes les chances de ne pas être très élevée.</p> <p>Le nombre d'institutions participant au programme aRD<i>i</i> reste faible; une campagne de promotion active, au moins dans tous les pays les moins avancés, dans lesquels l'accès au programme est gratuit, sera menée.</p> <p>Le nombre de publications dans aRD<i>i</i> est resté sensiblement le même depuis son lancement (seules trois revues supplémentaires y ont été ajoutées); le programme attend confirmation de la participation d'un autre éditeur de premier plan, après quoi la revue de cet éditeur et les autres revues pourront être ajoutées dans un lot unique.</p> <p>La mise en œuvre du projet actuel est limitée par le manque de personnel (seules les dépenses autres que les dépenses de personnel ont été prévues). La réaffectation interne de personnel a permis d'atténuer les difficultés initiales, mais n'a pas apporté de solution durable. Fournir un appui aux TISC créés dans plusieurs pays, par exemple, nécessite l'affectation de personnel supplémentaire au projet.</p>
<p>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :</p>	<p>Aucune.</p>

Mesures à prendre :	<ol style="list-style-type: none">1. Analyse des besoins et étude visant à passer en revue les bases de données : le <i>Guide des bases de données</i> (sur la base de l'étude établie pour le Comité du développement et de la propriété intellectuelle) sera traduit en français et en espagnol de manière à faciliter son utilisation par les offices de propriété intellectuelle et les autres organismes et individus travaillant dans ces langues.2. aRDi : il est prévu d'organiser des activités de sensibilisation en vue d'augmenter le nombre de participants au programme, alors que des négociations sont en train d'être menées avec les éditeurs contribuant déjà au programme et avec de nouveaux éditeurs afin d'élargir l'étendue et la portée du contenu relatif à la littérature non-brevet mis à disposition dans le cadre du programme.3. ASPI : des activités de promotion seront menées et une formation dans le cadre du projet de TISC sera dispensée aux utilisateurs remplissant les conditions requises.4. TISC : plus de 30 autres pays ont demandé à bénéficier du projet à moyen ou long terme. D'autres missions d'évaluation sont prévues au cours des six prochains mois.5. Formation et sensibilisation : d'autres manifestations de sensibilisation et de lancement sont prévues dans les pays ayant signé un accord sur le niveau de services. Un colloque de promotion régional se tiendra à Moscou en décembre 2010 à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté des États indépendants.
Calendrier de mise en œuvre :	La mise en œuvre se fait généralement dans les délais prévus, conformément au calendrier fixé dans le descriptif du projet.
Taux d'exécution du projet :	Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2010 : 32,9%.
Rapports précédents :	Un rapport concernant ce projet a été présenté en novembre 2009 à la quatrième session du CDIP (voir l'annexe III du document CDIP/4/2).

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ³ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
1. Étude établie.	<p>Rapport achevé neuf mois après le lancement du projet;</p> <p>Recommandations relatives à la fourniture de bases de données et de services formulées – neuf mois après le lancement du projet.</p>	<p>Rapport complet publié pour la sixième session du CDIP.</p> <p>Recommandations formulées dans le cadre de l'étude établie.</p>	****
2. Site Web du programme aRD _i créé.	<p>Site Web créé et visible sur l'Internet – six mois après le lancement du projet;</p> <p>Le site Web offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fonction de recherche (pour tous les utilisateurs) - une fonction de consultation (réservée aux utilisateurs des offices de propriété intellectuelle remplissant les conditions requises); <p>Plus d'une centaine de revues scientifiques et techniques figurant sur la liste de la documentation minimale en matière de littérature non-brevet seront mises à disposition dans un premier temps – six mois après le lancement du projet.</p>	<p>Site Web créé dès le lancement.</p> <p>Le site Web offre une fonction de consultation; la fonction de recherche fait actuellement l'objet de discussions avec des spécialistes de l'informatique et nos partenaires des autres programmes menés dans le cadre des Nations Unies (HINARI, AGORE, OARE) aux fins d'une démarche coordonnée dans la mise à disposition de cette fonction.</p> <p>Plus de 50 revues ont été mises à disposition (seulement quelques-unes de plus qu'au moment du lancement), mais une adjonction appréciable de revues supplémentaires est prévue pour la fin de cette année.</p>	***

³ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

Résultats du projet ³ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
3. Création de bases de données de brevet spécialisées dans les offices de propriété intellectuelle	Proposée dans l'étude, par exemple au moyen de contrats types pour tous les pays en développement intéressés – 12 mois après le lancement du projet.	Le programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) de l'OMPI a été lancé en septembre 2010.	****
4. Création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC) dans les pays en développement.	<p>Réalisation d'une analyse des besoins pour chaque nouveau TISC;</p> <p>Fourniture d'une formation de base pour chaque nouveau TISC;</p> <p>Signature d'un accord sur le niveau de services entre chaque nouveau TISC et l'OMPI;</p> <p>Lancement officiel des services fournis dans les TISC dans le cadre de quatre projets pilotes – 12 mois après le lancement du projet;</p> <p>Lancement officiel des services fournis dans les TISC dans au moins 24 pays et organismes intéressés remplissant les conditions minimales définies dans l'accord sur le niveau de services – 36 mois après le lancement du projet;</p> <p>Organisation de dix séminaires itinérants en vue de former le personnel des TISC et des offices à l'utilisation et à la promotion de bases de données spécialisées sur les brevets et la littérature non-brevet – 36 mois après le lancement du projet.</p>	<p>Missions d'évaluation réalisées et analyse des besoins effectuée à l'heure actuelle;</p> <p>Quatre séminaires de formation de base organisés en Algérie, en Équateur, au Maroc et en Tunisie;</p> <p>Huit accords sur le niveau des services signés à l'heure actuelle;</p> <p>Quatre réseaux de TISC lancés en Algérie, en Équateur, au Maroc et en Tunisie;</p> <p>D'autres réseaux de TISC prévus au cours des deux prochaines années de mise en œuvre du projet;</p> <p>Afin d'améliorer l'efficacité du projet à ce stade initial, les séminaires itinérants ont été transformés en séminaires régionaux.</p>	****

Résultats du projet ³ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
5. Services spécialisés en matière de brevets et de littérature non-brevet à l'OMPI.	Leur inclusion dans l'étude était initialement proposée.	Il s'agit d'un projet distinct n'entrant pas dans le cadre du projet en question et qui n'a pas été pris en considération dans le cadre de l'étude. Toutefois, les nouveaux services offerts par l'OMPI seront proposés selon le calendrier initialement prévu, à savoir pour la fin de 2010.	**

Objectif(s) du projet	Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
1. Accessibilité accrue du savoir technologique pour les pays en développement.	<p>Enquêtes régulières des offices de propriété intellectuelle et des TISC indiquant quelles bases de données sont utilisées et la fréquence de leur utilisation; et</p> <p>augmentation à l'échelon national du nombre de visites ou consultations du site Web (par comparaison avec les statistiques antérieures à la mise en œuvre).</p>	Aucune donnée n'est disponible à l'heure actuelle, mais il est prévu de distribuer des formulaires d'évaluation après chaque séminaire de formation et d'envoyer des questionnaires relatifs aux compétences et à l'utilisation des bases de données six mois après.	NA
2. Capacité accrue des offices et des TISC à effectuer des recherches efficaces en matière de brevets.	Enquêtes régulières pour suivre l'utilisation par les examinateurs des offices ou le personnel des TISC des bases de données utilisées et leur fréquence d'utilisation;	Aucune donnée n'est disponible à l'heure actuelle, mais il est prévu de distribuer des formulaires d'évaluation après chaque séminaire de formation et d'envoyer des questionnaires relatifs aux compétences et à l'utilisation des bases de données six mois après.	NA
3. Capacité accrue des offices et des TISC à diffuser le savoir technologique.	<p>Utilisation plus large de différentes bases de données par les offices et les TISC, surveillée par des enquêtes régulières distribuées aux TISC et aux utilisateurs concernant certaines bases de données et leur fréquence d'utilisation;</p> <p>augmentation du nombre de visites ou consultations du site Web des offices et des TISC; et</p> <p>augmentation du nombre de visites des sites Web des programmes aRDi et ASPI.</p>	Aucune donnée n'est disponible à l'heure actuelle, mais il est prévu de distribuer des formulaires d'évaluation après chaque séminaire de formation et d'envoyer des questionnaires relatifs aux compétences et à l'utilisation des bases de données six mois après.	NA

Objectif(s) du projet	Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
4. Sensibilisation accrue aux droits de propriété intellectuelle.	<p>Augmentation du nombre de consultations ou visites du site Web des offices ou des TISC; et</p> <p>Augmentation du nombre de demandes de titre de propriété intellectuelle déposées.</p>	Aucune donnée n'est disponible à l'heure actuelle, mais il est prévu de distribuer des formulaires d'évaluation après chaque séminaire de formation et d'envoyer des questionnaires relatifs aux compétences et à l'utilisation des bases de données six mois après.	NA

[L'annexe IV suit]

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF A LA RECOMMANDATION N° 9

RÉSUMÉ DU PROJET	
Cote du projet :	DA_09_01
Titre :	Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 9 : demander à l'OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d'assistance technique, afin de réduire la fracture numérique.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 190 000 francs suisses Dépenses supplémentaires de personnel : 490 000 francs suisses
Début du projet :	Avril 2009
Durée du projet :	12 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	Secteur du développement, Secteur des questions mondiales, Secteur de l'infrastructure mondiale et Secteur de l'innovation et de la technologie. Liens avec les programmes 9, 10, 11, 14, 15, 20 et 25 de l'OMPI.
Brève description du projet :	<p>Élaborer une base de données et un logiciel pour appuyer la proposition du CDIP de créer une procédure interactive efficace pour évaluer les besoins de développement des pays liés à la propriété intellectuelle, conformément aux recommandations relatives au Plan d'action pour le développement, et en vue de créer des mécanismes de mise en parallèle et de centralisation. Il est aussi proposé de créer des mécanismes de collaboration pour la collecte régulière d'informations sur les donateurs et les partenaires potentiels ainsi que les fonds et les compétences qu'ils peuvent mettre à la disposition de l'OMPI pour répondre aux besoins précis des États membres. Cette base de données contiendra des liens vers d'autres bases de données pertinentes et les sites consacrés à l'assistance technique et au renforcement des capacités.</p> <p>Le système sera également capable de suivre les progrès réalisés et de les évaluer.</p> <p>Le système sera conçu à l'aide de technologies de l'Internet et de logiciels libres ou de logiciels pour lesquels l'OMPI dispose déjà d'une licence d'utilisation, et n'entraînera donc aucun coût supplémentaire.</p>

Chef de projet :	M. Allan Roach
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	<p>Objectif stratégique VIII, programme 20 :</p> <p>Augmentation des ressources disponibles de l'OMPI, provenant soit de contributions directes, soit de l'accès aux modalités de financement actuelles afin de soutenir ses travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays en développement.</p>
État d'avancement du projet :	<p>L'équipe du projet a à présent entièrement analysé le travail réalisé par l'ONG Global Hand dans le cadre de la plate-forme consacrée au partenariat entre les entreprises et les Nations Unies (www.business.un.org) afin de déterminer dans quelle mesure l'OMPI pourrait tirer parti de l'expérience acquise par d'autres dans l'établissement d'un système de mise en parallèle des donateurs et des demandes formulées. Il convient de noter que le système mis en place par l'ONU se limite à rassembler les demandes formulées et les options de dons et est axé sur les partenariats avec le secteur privé. Il n'est procédé à aucune mise en correspondance ou communication de résultats dans le cadre du système. À la suite de cette analyse, l'OMPI mettra en place son propre système, adapté à ses propres besoins et mieux ciblé. Il est à souligner que l'OMPI figure sur le site de partenariat des Nations Unies, mais n'a jusqu'ici reçu aucune manifestation d'intérêt de la part de donateurs ni de demande formulée par un partenaire potentiel.</p> <p>Il convient de rappeler que compte tenu des exigences supplémentaires recensées lors de la troisième session du CDIP à propos de la liste des consultants aux fins de la recommandation n° 6, l'équipe du projet se consacre actuellement au développement de la structure et au recensement des sources de données pour la base de données relative à la liste des consultants. Il est rappelé que cette base de données constitue un élément fondamental des projets aux fins des recommandations n^{os} 5 et 9, et sert de base à ces projets. Par conséquent, la réalisation de ces travaux a été considérée comme essentielle.</p> <p>La conception du logiciel devrait commencer, selon le calendrier prévu, au début de septembre 2010 et la première version de ce système devrait être diffusée à la fin de janvier 2011. Le retard enregistré est d'environ 6 mois par rapport au plan présenté au CDIP en novembre 2009 et de 12 mois par rapport au plan initial. Un calendrier révisé de mise en œuvre du projet figure dans le présent rapport.</p> <p>Des prototypes d'écrans ont été conçus et diffusés auprès d'utilisateurs au sein de l'OMPI.</p>
Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :	<p>Principaux enseignements</p> <p>Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle initiative dans le cadre de l'OMPI, les règles et procédures de fonctionnement sur lesquelles repose généralement un tel système doivent encore être définies ou approuvées et si cela ne se fait pas en temps opportun, la mise au point complète de la solution technique risque d'être encore retardée.</p> <p>Facteur de réussite</p> <p>Des fonctionnaires du Secteur du développement ont été désignés en vue d'assurer la mise à jour du système.</p>
Risques et atténuation des risques :	<p>Si les règles et procédures régissant le fonctionnement du système de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle ne sont pas définies et approuvées, la mise au point et la mise en circulation du système risquent d'accuser un retard supplémentaire.</p>

Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :	Élaborer et approuver les règles et procédures régissant le fonctionnement du système.
Mesures à prendre :	Élaborer le logiciel du système. Élaborer les règles et procédures régissant le fonctionnement du système et les faire approuver.
Calendrier de mise en œuvre :	Retardé de six mois supplémentaires. Veuillez vous reporter au nouveau calendrier ci-après.
Taux d'exécution du projet :	Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2010 : 46,7%.
Rapports précédents :	Un rapport concernant ce projet a été présenté en novembre 2009 à la quatrième session du CDIP (voir l'annexe IV du document CDIP/4/2).

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ⁴ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Le logiciel répond aux caractéristiques fonctionnelles demandées par les utilisateurs.	Logiciel stable, sans erreurs et sans bogues.		NP
	Logiciel offrant des performances acceptables en termes de temps de réponse, lors de l'extraction de données.		NP
	Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde par requête.		NP
La base de données est fonctionnelle.	Base de données capable de stocker et d'extraire des données, comme prévu; les données extraites devraient être précises et complètes.	.	NP
	Base de données offrant des performances acceptables en termes de disponibilité et de temps d'extraction. Disponibilité visée : 99,9%, sept jours sur sept. Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde par requête.		NP

⁴ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

Résultats du projet ⁴ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Un répertoire institutionnel des besoins des États membres liés à la propriété intellectuelle est à la disposition de l'OMPI et des autres parties intéressées.	Données accessibles, comme prévu, à la fois aux utilisateurs internes et externes.		NP
	Données pertinentes et complètes, mises à jour régulièrement.		NP
La sécurité et la confidentialité sont assurées.	Accès aux données répondant aux directives de sécurité de l'OMPI ainsi qu'à toute autre exigence supplémentaire en matière de sécurité et de confidentialité, comme prévu.		NP
Un mécanisme de mise en parallèle et de centralisation a été créé et est opérationnel.	Système en mesure d'indiquer clairement les liens entre les donateurs et les activités qu'ils financent.		NP
Des informations sur les donateurs et les partenaires potentiels et les ressources ou les compétences disponibles peuvent être obtenues.	Données concernant les donateurs et les partenaires collectées et saisies de manière systématique et utilisées pour mettre les ressources et les compétences disponibles en parallèle avec les besoins des États membres.		NP

Objectif(s) du projet	Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Créer un répertoire institutionnel des besoins des États membres liés à la propriété intellectuelle.	Nombre de profils d'États membres figurant dans le système.		NP
Établir un parallèle entre les activités ou les projets et les donateurs potentiels.	Nombre de mises en parallèle réussies.		NP
Mettre à disposition des informations sur les donateurs ou les partenaires potentiels et les ressources ou les compétences disponibles.	Nombre de donateurs potentiels figurant dans le système.		NP
Assurer la transparence des besoins en matière d'assistance technique et des progrès réalisés pour répondre à ces besoins.	Informations sur l'état d'avancement des activités ou des projets.		NP
	Base de données utilisée activement par les utilisateurs internes et externes.		NP

5.

<i>Travel and Fellowships</i>					
Staff Missions					
Third-party Travel					
Fellowships					
<i>Contractual services</i>					
Conferences					
Experts' Honoraria					
Publishing					
Others	119				
<i>Equipment and Supplies</i>					
Equipment					
Supplies and Materials					
TOTAL	119	-	-	-	119

[L'annexe V suit]

**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
RELATIF A LA RECOMMANDATION N° 10**

RÉSUMÉ DU PROJET	
Cote du projet :	DA_10_01
Titre :	Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 10 : aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 480 000 francs suisses Dépenses supplémentaires de personnel : 120 000 francs suisses
Début du projet :	Avril 2009
Durée du projet :	36 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	Secteur du développement. Liens avec les programmes 9 et 11 de l'OMPI.
Brève description du projet :	Le projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle a pour but de tester un nouveau modèle destiné à aider les pays en développement et les PMA à créer un institut de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle avec des ressources minimales afin de répondre à la demande croissante des spécialistes de la propriété intellectuelle, des professionnels, des fonctionnaires nationaux et d'autres parties prenantes.

Chef de projet :	M. Marcelo Di Pietro
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	<p>Objectif stratégique III, programme 11 : Renforcement des infrastructures destinées à l'enseignement de la propriété intellectuelle et introduction de la propriété intellectuelle à différents niveaux de la formation universitaire dans les États membres.</p>
État d'avancement du projet :	<p>Le projet est encore en phase préparatoire.</p> <p>Dans un premier temps, il avait été décidé qu'un pays pilote de la région Asie et Pacifique serait sélectionné comme pays bénéficiaire du projet avant que sa mise en œuvre dans d'autres pays soit envisagée.</p> <p>Néanmoins, en raison de changements intervenus au niveau national, la demande présentée officiellement par le gouvernement du pays pilote en vue de bénéficier d'une telle initiative a été retardée, ce qui a été à l'origine d'un retard général dans la mise en œuvre du projet.</p> <p>À la suite d'une nouvelle demande, une mission d'évaluation des besoins a été menée dans un autre pays situé dans la région Amérique latine et Caraïbes et le rapport de situation a été envoyé récemment au pays bénéficiaire pour commentaires. Dans ce cas, le calendrier de mise en œuvre n'a pas encore été approuvé compte tenu de changements intervenus dans l'organigramme de l'Académie.</p> <p>En outre, une lettre d'intention a été signée entre l'OMPI et un office de propriété intellectuelle de la région arabe aux fins de la fourniture d'une assistance technique dans la perspective de la création d'une académie nationale de propriété intellectuelle et des consultations se tiennent actuellement sur les mesures qu'il conviendra de prendre à cet égard.</p> <p>En réponse aux demandes émanant de trois pays de la région Amérique latine et Caraïbes, une mission exploratoire visant à évaluer la situation actuelle dans le domaine de la formation et de l'enseignement en matière de propriété intellectuelle sera organisée en vue d'établir des rapports de situation contenant des recommandations réalistes et d'envisager une éventuelle collaboration avec l'OMPI aux fins de la réalisation des objectifs nationaux de création d'académies nationales de propriété intellectuelle dans ces pays.</p> <p>Des discussions sont actuellement menées en vue de recenser des bénéficiaires potentiels du programme dans la région Afrique également.</p>
Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :	Il est prématuré, à ce stade du projet, de tirer des conclusions.
Risques et atténuation des risques :	Absence de l'infrastructure matérielle et des ressources humaines nécessaires dans les pays pilotes en vue d'assurer une mise en œuvre durable du projet.
Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :	<p>Mesures de suivi et consultations permanentes avec les pays bénéficiaires.</p> <p>Un certain nombre de demandes ont été reçues ce derniers mois. Compte tenu de la portée du projet, toutes les demandes ne pourront pas être satisfaites.</p>

Mesures à prendre :	<p>Il est prévu de signer des accords de coopération entre l'OMPI et ses partenaires, de manière à déterminer clairement les activités à mener dans le cadre de cette coopération et l'apport escompté de chaque partenaire.</p> <p>L'OMPI collaborera étroitement avec des spécialistes de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les régions dans lesquelles se situent les pays bénéficiaires, afin d'établir des programmes d'études prioritaires conformément aux politiques nationales de développement des pays concernés et à un coût moindre.</p> <p>Il est également prévu de tirer parti de l'expérience de ces spécialistes de sorte qu'ils puissent jouer le rôle de coordonnateurs entre l'OMPI et ses partenaires dans la région.</p> <p>Parallèlement à la mise en place de l'infrastructure matérielle, il sera procédé pendant l'année 2010 à l'établissement de programmes d'études pour les cours de formation et ces derniers seront lancés au cours du troisième trimestre de 2011.</p> <p>En sus des trois missions d'évaluation des besoins qui seront organisées dans les pays de la région Amérique latine et Caraïbes en septembre, il est également prévu de procéder à une évaluation des besoins dans le pays arabe avec lequel une lettre d'intention a été signée, en vue de donner le coup d'envoi de la coopération.</p>
Calendrier de mise en œuvre :	<p>Le calendrier proposé n'a pas été approuvé compte tenu de changements structurels au niveau national dans les pays pilotes sélectionnés.</p> <p>Veillez trouver une proposition de calendrier révisé de mise en œuvre dans la section 4.</p>
Taux d'exécution du projet :	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2010 : 10,5%</p>
Rapports précédents :	<p>Un rapport concernant ce projet a été présenté en novembre 2009 à la quatrième session du CDIP (voir l'annexe V du document CDIP/4/2).</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ⁵ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
1. Établissement d'un rapport de situation	Une mission d'évaluation des besoins a été menée dans un délai de six mois à partir de la date de lancement du projet	Des missions d'évaluation des besoins ont été menées dans deux pays ayant présenté une demande à partir de juin 2010. Des accords sont en cours de conclusion avec quatre autres pays bénéficiaires aux fins de l'organisation de missions d'évaluation des besoins. Des consultations sont menées en interne afin de recenser les pays bénéficiaires potentiels. .	***
	Formulation de recommandations réalistes pouvant être mises en œuvre.	Deux rapports de situation ont été établis et soumis aux autorités locales pour commentaires.	***
2. Élaboration d'un plan de mise en œuvre	Un plan de mise en œuvre détaillé élaboré et approuvé en consultation avec les offices nationaux de propriété intellectuelle et les bureaux régionaux concernés, disponible pour juin 2010.	Des consultations sont tenues avec les autorités des pays bénéficiaires au sujet des activités à mener en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre réaliste.	**

⁵ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

Résultats du projet ⁵ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
3. Création d'académies de la propriété intellectuelle	Il est escompté que les quatre académies nationales de la propriété intellectuelle seront fonctionnelles d'ici à la fin de 2011.	Pas encore disponibles	NA
	Au moins deux programmes de formation de qualité avec des objectifs nationaux spécifiques en matière de propriété intellectuelle organisés chaque année par les académies de propriété intellectuelle.	Pas encore disponibles	NA

Objectif(s) du projet	Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Renforcer la capacité institutionnelle des nouvelles académies de gérer des programmes de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle	Changement de comportement (en pourcentage) à la suite de la mise en œuvre du projet	Pas encore disponibles	NA
	Il sera demandé aux participants de la formation de procéder à une auto-évaluation de leur changement de comportement à la suite de la formation – voici un exemple de question qui pourrait figurer dans le questionnaire : “Avez-vous intégré dans votre vie professionnelle certaines choses apprises lors des séances de formation? Si oui, veuillez donner un (ou plusieurs) exemple(s) concret(s). Soyez aussi précis que possible”. En demandant des exemples concrets, on évite les jugements de valeur.	Pas encore disponibles	NA

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

ACTIVITE	TRIMESTRES											
	2009				2010				2011			
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
1. <u>Rapport de situation</u>												
1.1 Mission d'évaluation des besoins dans un pays sélectionné pour le projet pilote			X									
1.2 Établissement du rapport de situation (dans lequel figure une analyse des besoins ainsi que des recommandations)						X						
1.3 Concertation avec l'office de la propriété intellectuelle du pays concerné par le projet pilote							X	X				
2. <u>Préparatifs en vue de la création de la nouvelle académie nationale de la propriété intellectuelle pilote</u>												
2.1 Formation des futurs enseignants et formateurs de la nouvelle académie nationale de la propriété intellectuelle									X			
2.2 Élaboration d'un programme d'études type pour la nouvelle académie nationale de la propriété intellectuelle										X		
2.3 Création d'une bibliothèque ou d'un centre d'information pour la nouvelle académie nationale de la propriété intellectuelle										X		
3. <u>Lancement de la nouvelle académie nationale de propriété intellectuelle pilote</u>												
3.1 Lancement de la nouvelle académie nationale de propriété intellectuelle pilote											X	
3.2 Organisation du premier programme de formation en collaboration avec la nouvelle académie nationale de la propriété intellectuelle											X	
3.3 Appui à l'organisation du programme de formation proposé par la nouvelle académie nationale de la propriété intellectuelle												X
3.4 Évaluation des résultats obtenus par la nouvelle académie nationale de la propriété intellectuelle												X

[L'annexe VI suit]

**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
RELATIF A LA RECOMMANDATION N° 10**

RÉSUMÉ DU PROJET	
Cote du projet :	DA_10_02
Titre :	Projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle : déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 10 : aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 169 000 francs suisses Dépenses de personnel supplémentaires : 150 000 francs suisses
Début du projet :	Avril 2009
Durée du projet :	33 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	Secteur de l'infrastructure mondiale et Secteur du développement. Liens avec les programmes 9, 10, 14 et 15 de l'OMPI.
Brève description du projet :	<p>Le projet comprend des sous-projets destinés à certaines institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle, toutes régions confondues. Tous les sous-projets seront réalisés par étape normalisée, y compris en ce qui concerne l'évaluation des besoins, la réorganisation des processus commerciaux, le déploiement de solutions d'automatisation adaptées aux besoins nationaux ou régionaux spécifiques, la formation approfondie et le transfert de savoirs, le suivi des progrès et l'évaluation des résultats après le déploiement. On trouvera ci-après la liste des sous-projets.</p> <p>a) Projet pilote pour le déploiement de l'infrastructure des TIC et de systèmes personnalisés de communication électronique, pour l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et deux de ses États membres, en vue de leur permettre de gérer, de consulter et d'échanger par la voie électronique, entre eux et au niveau international, des informations de propriété intellectuelle. Les deux pays seront choisis en consultation avec l'OAPI. Le projet sera réalisé compte tenu des éléments de l'infrastructure mondiale de propriété intellectuelle, tels que les normes de l'OMPI, les classifications, les bases de données, les solutions d'automatisation et les services automatisés. L'expérience acquise dans le cadre du projet et les résultats obtenus pourront être réutilisés ultérieurement, selon que de besoin, afin d'en faire profiter les 14 autres pays membres de l'OAPI.</p>

	<p>b) Un projet analogue au projet a) ci-dessus sera engagé pour l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et deux de ses pays membres en vue de leur permettre de gérer, de consulter et d'échanger par la voie électronique, entre eux et au niveau international, des informations de propriété intellectuelle. Les deux pays seront choisis en consultation avec l'ARIPO.</p> <p>c) Projet pour le déploiement de solutions d'automatisation personnalisées complètes dans les institutions de propriété intellectuelle de trois pays faisant partie des pays les moins avancés, toutes régions confondues. Ce projet comprendra des éléments en général non pris en considération dans les programmes ordinaires de l'OMPI, tels que des ressources supplémentaires aux fins du passage sur support électronique d'un large volume d'enregistrements de titres de propriété intellectuelle et de demandes sur support papier en vue de la création de bases de données de propriété intellectuelle, des ressources destinées à une formation plus approfondie et au transfert de savoirs, des ressources pour un ensemble de composants de l'infrastructure des TIC destinés à la prise en charge d'une automatisation de bout en bout.</p> <p>d) Des ateliers sur l'automatisation, un par région, pour faciliter le partage et l'échange de données sur les expériences nationales, les problèmes, les enseignements, les meilleures pratiques et les défis relevés. Chaque atelier régional comprendra 10 à 12 pays choisis en consultation avec la région concernée. Ces ateliers sélectifs seront axés sur le transfert de savoirs entre pays, sur la création de capacités institutionnelles et sur la promotion de la collaboration Sud-Sud.</p>
--	--

Chef de projet :	M. William Meredith
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	<p>Objectif stratégique IV, programme 15 :</p> <p>Efficacité accrue des institutions de propriété intellectuelle grâce à l'automatisation des procédures administratives;</p> <p>Institutions de propriété intellectuelle en mesure d'accéder aux ressources mondiales et de les utiliser en recourant aux systèmes électroniques normalisés d'échange de données.</p>
État d'avancement du projet :	<p>Projet concernant l'OAPI : l'infrastructure informatique est désormais en place et l'office possède les équipements nécessaires pour héberger ses propres sites Web et services de messagerie électronique. La prochaine phase du projet sera définie prochainement et sera axée sur les services d'automatisation et la création de réseaux au niveau régional.</p> <p>Projet concernant l'ARIPO : un mécanisme d'échange de données a été mis en place à titre expérimental entre l'ARIPO et le KIPI. La prochaine phase du projet devra être minutieusement planifiée en vue d'élargir l'échange de données à d'autres pays et de faire mieux comprendre les conditions requises.</p> <p>Projet relatif aux PMA : les travaux préliminaires ont débuté et permettront de recenser les pays et la nature exacte des projets à réaliser.</p> <p>Ateliers régionaux : un atelier s'est tenu au Caire en juillet 2010 avec la participation de représentants de 16 offices.</p>
Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :	Rien de notable.
Risques et atténuation des risques :	Le descriptif du projet soulevait la question des risques susceptibles de compromettre la viabilité à long terme des projets. Il est encore trop tôt pour que l'on puisse déterminer si ces risques se sont concrétisés. Tous les projets d'assistance technique comportent un volet formation et maîtrise locale intégré à la stratégie de mise en place.
Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :	Aucune.
Mesures à prendre :	<p>La planification des projets concernant l'OAPI et l'ARIPO sera mise en œuvre en vue de déterminer précisément les activités à mener dans les deux prochaines phases de ces projets.</p> <p>Les projets concernant les PMA feront l'objet d'évaluations et d'une planification.</p> <p>Un deuxième atelier sur la question de l'automatisation pourrait être organisé en 2010, mais cela dépendra des ressources disponibles. Plusieurs ateliers sont déjà prévus dans le cadre d'autres activités dans le même domaine.</p> <p>Des progrès pourraient être plus rapidement réalisés si du personnel spécialisé était affecté aux régions ou sous-régions concernées en vue d'accélérer la mise en œuvre et le transfert de savoirs aux offices de propriété intellectuelle. À l'heure actuelle, quelques consultants régionaux fournissent un appui aux offices en matière d'automatisation, mais la mise à disposition de ressources supplémentaires renforcerait l'efficacité de ce processus. Un modèle d'activité révisé concernant l'appui aux niveaux régional et sous-régional est actuellement examiné par l'administration.</p>

Calendrier de mise en œuvre :	Toutes les activités menées dans le cadre des projets accusent un retard d'environ 6 mois par rapport au calendrier de mise en œuvre initial. Cela découle des retards enregistrés dans le recrutement du personnel supplémentaire affecté à l'exécution des projets.
Taux d'exécution du projet :	Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2010 : 17,1%
Rapports précédents :	Un rapport concernant ce projet a été présenté en novembre 2009 à la quatrième session du CDIP (voir l'annexe VI du document CDIP/4/2).

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ⁶ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
<p>Projet OAPI/pays membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> – équipements appropriés et systèmes opérationnels dans les institutions partenaires aux fins de la réception des demandes de titres de propriété intellectuelle et de l'échange de données électroniques; – formation à l'utilisation, à l'exploitation, à la prise en charge et à la maintenance des systèmes; – mise en place d'interfaces de bases de données entre l'OAPI et certains de ses membres. 	Installation d'une infrastructure de réseau et d'une infrastructure Internet en fonction du cahier des charges;	L'infrastructure de l'OAPI est en place et le site Web et la messagerie électronique sont entrés en service.	***
	Essai, validation et mise en fonction des systèmes élaborés;	Mise en place du site Web et de la messagerie électronique. Aucun autre nouveau système en place.	**
	Acquisition par 80% des participants de connaissances sur l'utilisation des fonctions disponibles grâce aux systèmes relevant du projet aux fins de l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes;	Évaluation prématurée à ce stade	NA
	Règlement rapide des problèmes de système et pourcentage élevé du temps de disponibilité du système;	Évaluation prématurée à ce stade	NA
	Échange, par la voie électronique, de données de propriété intellectuelle en fonction du contenu et de l'échéancier du projet.	Pas encore de mécanisme d'échange de données en place.	NA

⁶ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

Résultats du projet ⁷ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Projet ARIPO/pays membres : – équipements appropriés et systèmes opérationnels dans les institutions partenaires aux fins de la réception des demandes de titres de propriété intellectuelle et de l'échange de données électroniques; – formation à l'utilisation, à l'exploitation, à la prise en charge et à la maintenance des systèmes; – mise en place d'interfaces de bases de données entre l'OAPI et certains de ses membres.	Installation d'une infrastructure de réseau et d'une infrastructure Internet en fonction du cahier des charges;	La majeure partie de l'infrastructure de l'ARIPO est déjà en place.	NA
	Essai, validation et mise en fonction des systèmes élaborés;	Aucun nouveau système n'a encore été installé.	NA
	Acquisition par 80% des participants de connaissances sur l'utilisation des fonctions disponibles grâce aux systèmes relevant du projet aux fins de l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes;	Aucun nouveau système n'a encore été installé.	NA
	Règlement rapide des problèmes de système et pourcentage élevé du temps de disponibilité du système;	Aucun nouveau système n'a encore été installé.	NA
	Échange, par la voie électronique, de données de propriété intellectuelle en fonction du contenu et de l'échéancier du projet.	Système d'échange de données préliminaires en place entre l'ARIPO et le KIPI.	**

⁷ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

Résultats du projet ⁸ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Projet PMA : – Création d'une infrastructure d'automatisation, de bases de données et de systèmes aux fins de l'administration de la propriété intellectuelle; – formation à l'utilisation, à l'exploitation, à la prise en charge et à la maintenance des systèmes; – mise en place d'interfaces de bases de données entre l'ARIPO et certains de ses membres.	Installation d'une infrastructure de réseau et d'une infrastructure Internet en fonction du cahier des charges;	Il est encore trop tôt pour que des informations puissent être fournies. L'évaluation et le recensement des offices cibles sont en cours.	NA
	Essai, validation et mise en fonction des systèmes élaborés;	Voir ci-dessus	NA
	Achèvement de la saisie des données figurant dans les enregistrements de propriété intellectuelle sur papier aux fins de leur incorporation dans la base de données;	Voir ci-dessus	
	Acquisition par 80% des participants de connaissances sur l'utilisation des fonctions disponibles grâce aux systèmes relevant du projet aux fins de l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes;	Voir ci-dessus	NA
	Règlement rapide des problèmes de système et pourcentage élevé du temps de disponibilité du système;	Voir ci-dessus	NA
	Échange, par la voie électronique, de données de propriété intellectuelle en fonction du contenu et de l'échéancier du projet.	Voir ci-dessus	NA

⁸ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

Résultats du projet⁹ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
<p>Ateliers régionaux sur l'automatisation :</p> <p>Sessions spécifiques sur les sujets suivants : questions prioritaires, débats techniques, données d'expériences nationales, rapports nationaux, évolution des tendances commerciales et techniques ainsi que mise en œuvre réussie des orientations et stratégies futures.</p>	<p>Nombre de questions prioritaires traitées;</p>	<p>L'atelier à l'intention de la région arabe organisé au Caire en juillet 2010 a porté sur de nombreux aspects de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle et des questions connexes telles que l'information en matière de brevets et l'accès aux revues scientifiques et techniques (programme aRD).</p>	<p>***</p>
	<p>Nombre de pays participant aux ateliers;</p>	<p>16 offices ont participé à l'atelier à l'intention de la région arabe organisé au Caire en juillet 2010.</p>	<p>***</p>
	<p>Nombre de critères à respecter identifiés dans les ateliers aux fins de l'amélioration future des systèmes d'automatisation de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Les avis des participants ont été pris en considération dans la future planification.</p>	<p>***</p>

[L'annexe VII suit]

⁹ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF A LA RECOMMANDATION N° 10

RÉSUMÉ DU PROJET	
Cote du projet :	DA_10_03
Titre :	Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 10 : aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 600 000 francs suisses
Début du projet :	Avril 2009.
Durée du projet :	27 mois.
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	Secteur de l'innovation et de la technologie. Liens avec les programmes 9, 10, 11, 14 et 25 de l'OMPI.
Breve description du projet :	<p>Le projet permettra de créer et d'évaluer ou, lorsqu'ils existent, d'actualiser et d'améliorer une série de modules et d'éléments d'information concernant la gestion des droits de propriété intellectuelle (notamment les brevets) par des instituts universitaires ou de recherche, y compris en ce qui concerne la création et la gestion des bureaux chargés du transfert de technologie dans les instituts de recherche publics, l'étude des mécanismes de transfert de technologie (y compris les accords de licence) et le développement des aptitudes à rédiger des demandes de brevet.</p> <p>Le projet comprendra aussi l'incorporation des éléments d'information dans un portail constituant un référentiel numérique de modules de formation, de guides, d'instruments, d'exemples, de modèles de stratégies nationales de propriété intellectuelle, de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle, de pratiques recommandées et d'études de cas, accessible par l'intermédiaire d'un portail unique sur le site Web de l'OMPI (point multiservice) aux fins de la promotion de l'innovation locale et des activités de transfert de technologie par l'amélioration de l'infrastructure et de la gestion de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.</p>

Chef de projet :	M. Philippe Baechtold
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	Objectif stratégique VII, programme 18 : Renforcement des capacités et des connaissances des États membres concernant la gestion et le transfert de l'innovation et de la technologie
État d'avancement du projet :	Comme il ressort du point 3.2 intitulé "Auto-évaluation du projet", la première étape consiste à élaborer un "document relatif au projet". La version préliminaire du document relatif au projet a été achevée. Le document comprend une description des instruments existants dans le programme de l'OMPI et une analyse des besoins aux fins de l'amélioration du programme existant (adjonction, suppression ou modification des éléments de la proposition actuelle), ainsi que des publications, études et analyses pertinentes provenant d'autres organisations. Le document relatif au projet rend également compte de la situation actuelle, indiquant ce qui existe réellement, ce qui devrait exister, ce qui serait idéal et ce qui peut être fait concrètement. Selon le calendrier initial, ce document devait être établi pour le troisième trimestre de 2009, soit dans un délai de six mois. Compte tenu du lancement tardif du projet, il n'a pu être mis à disposition qu'en février 2010. Le document a été publié sur la page Web consacrée au Plan d'action pour le développement, sous la rubrique "état d'avancement des projets" (http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects.html). À cet effet, il était nécessaire de procéder à une nouvelle révision approfondie, qui a également été achevée. En juillet 2010, le document a été soumis pour examen à deux spécialistes externes. L'objectif visé est que les spécialistes améliorent le document et recensent les éléments manquants qu'il conviendrait d'intégrer en vue d'obtenir un document complet. Cet examen par des spécialistes doit être achevé dans un délai de deux mois après la soumission du document. Un certain nombre d'activités à mener dans le cadre du projet ayant déjà été définies dans le document, cela constituera un gain de temps au cours des prochaines étapes du projet.
Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :	Prématuré à ce stade de la mise en œuvre du projet.
Risques et atténuation des risques :	Un lancement tardif du projet pour des raisons imprévues a eu une incidence sur la mise en œuvre du projet.
Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :	Des ressources humaines supplémentaires peuvent être nécessaires.
Mesures à prendre :	Lorsque l'examen mené par des spécialistes sera achevé, une définition plus élaborée du contenu du portail numérique sera établie et soumise aux États membres et aux instituts de recherche pour examen.
Calendrier de mise en œuvre :	La mise en œuvre est généralement conforme au calendrier initialement fixé étant donné qu'une définition provisoire du contenu figure déjà dans le document relatif au projet.

Taux d'exécution du projet :	Taux d'utilisation du budget à la fin d'août 2010 : 0,0%
Rapports précédents :	Un rapport concernant ce projet a été présenté en novembre 2009 à la quatrième session du CDIP (voir l'annexe VII du document CDIP/4/2).

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ¹⁰ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Rédaction du document relatif au projet	Mise au point finale du document dans un délai de six mois à compter du début du projet, avec identification des besoins et des améliorations et recommandations réalisables pour la structure du portail numérique.	Compte tenu du retard avec lequel le projet a démarré (septembre 2009), de telles données ne pourront être communiquées que dans les six mois suivant le début du projet et le document ne pourra être finalisé que dans un délai de deux mois après sa soumission aux spécialistes externes.	**
Conception des modules de formation et d'autres instruments et services pour le portail	Élaboration des modules et autres instruments dans un délai de 18 mois à compter du début du projet, compte tenu de la qualité spécifiée dans le document relatif au projet pour les éléments suivants : modules de formation sur l'infrastructure de la gestion des actifs de propriété intellectuelle, modules de formation sur le renforcement des capacités aux fins de la gestion de la propriété intellectuelle, modules de formation à distance et modules de suivi en ligne des éléments ci-dessus.	Prématuré à ce stade.	NP
Création du portail numérique	Mise en service du portail et utilisation par les gouvernements et les instituts de recherche publics des pays en développement.	Prématuré à ce stade.	NP

¹⁰ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

Résultats du projet ¹⁰ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Mise en place du réseau	Utilisation régulière du forum Web par les personnes ayant bénéficié d'une formation dispensée par l'OMPI, qui le jugent utile.	Prématuré à ce stade.	NP

Objectif(s) du projet	Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
<p>Aide aux pays en développement aux fins de la création et de l'amélioration de mécanismes destinés à encourager et renforcer l'innovation locale et le transfert de technologie depuis le secteur privé, dont les bureaux chargés du transfert de technologie au sein des instituts de recherche publics.</p>	<p>Développement des connaissances techniques de l'utilisation du système des brevets aux fins de la protection des inventions (par exemple, rédaction de demandes de brevet) et de la commercialisation des inventions (par exemple, concession de licences, création d'entreprises dérivées et évaluation);</p> <ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de l'infrastructure destinée au transfert de technologie dans les pays en développement : <p>notamment au moyen de la création de bureaux chargés du transfert de technologie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. pour renforcer les réseaux des instituts de recherche publics; 2. pour multiplier le nombre de projets communs aux instituts de recherche publics et au secteur privé, relevant desdits bureaux; et 3. pour renforcer la position des professionnels du monde des brevets au niveau local. 	<p>Prématuré à ce stade.</p>	<p>NP</p>

<p>Meilleure connaissance des utilisations potentielles du système des brevets aux fins du développement et de la croissance.</p>	<p>Meilleure connaissance des utilisations du système des brevets à différents stades de l'innovation, notamment sous la forme suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> – élaboration de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle par les instituts de recherche publics et les universités, mettant en place des règles claires dans le respect de leurs mandats respectifs, et – sensibilisation, au niveau gouvernemental, à la nécessité de définir des politiques d'innovation et de propriété intellectuelle en rapport avec la gestion de la propriété intellectuelle par les instituts de recherche publics et les universités. 	<p>Prématuré à ce stade.</p>	<p>NP</p>
<p>Mise à disposition grandement facilitée d'instruments, de guides et de modèles concernant l'infrastructure de propriété intellectuelle et la gestion de la propriété intellectuelle au moyen de la mise en place d'un point multiservice sur le site Web de l'OMPI.</p>	<p>Utilisation généralisée de la structure d'appui, y compris le nouveau portail numérique, en particulier par les pays en développement;</p> <p>Augmentation de la demande de formations dispensées par l'OMPI, sur la base du contenu du portail; et</p> <p>Retour d'information sur le contenu par l'intermédiaire du site Web et questionnaires d'évaluation des activités de formation.</p>	<p>Prématuré à ce stade.</p>	<p>NP</p>

[L'annexe VIII suit]

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF À LA RECOMMANDATION N° 10

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet :	DA_10_04
Titre :	Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national de gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et d'améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 10 : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 840 000 francs suisses. Dépenses de personnel supplémentaires : 268 000 francs suisses.
Début du projet :	Avril 2009
Durée du projet :	18 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	Secteur du développement et Secteur de la culture et des industries de la création. Liens avec les programmes 3, 9, 10, 11, 15, 16 et 17 de l'OMPI.
Brève description du projet :	<p>Ce projet vise à aider les institutions nationales et les organismes partenaires œuvrant dans le domaine des industries de la création et représentant ces dernières à mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la gestion efficace et le développement des industries de la création, et à faciliter la mise en place de réseaux régionaux ou sous-régionaux de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.</p> <p>Mieux faire connaître la valeur économique du secteur de la création, qui repose sur la protection de la propriété intellectuelle, et fournir aux institutions des instruments d'analyse de ce secteur, et aux créateurs des instruments de gestion efficace de la propriété intellectuelle; ce projet contribuera à l'amélioration globale des résultats dans le secteur de la création.</p> <p>En ce qui concerne les organismes de gestion collective du droit d'auteur, une méthode expérimentale dans le cadre de ce projet consiste à fournir aux organismes de gestion collective regroupés au sein du réseau du droit d'auteur des sociétés de gestion collective de l'Afrique occidentale (WAN) (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria,</p>

	<p>Sénégal et Togo) une série d'instruments visant à faciliter la mise en place d'une plate-forme commune numérique de gestion collective grâce à l'uniformisation et à l'accélération des échanges d'information entre eux et avec le reste du monde, aux fins du recensement des œuvres et des parties prenantes concernées, de sorte que la répartition des redevances soit effectuée de manière juste, équitable, impartiale, en temps voulu et de manière efficace, et tienne compte des intérêts économiques des pays concernés.</p> <p>Le modèle utilisé dans ce projet pilote, ainsi que les instruments qui seront élaborés et mis en application par la suite, pourront ultérieurement être adaptés de manière à être transposés à des projets pilotes analogues lancés dans le cadre des programmes de l'OMPI en vue de répondre aux besoins d'autres groupes de pays ou d'organismes de gestion collective.</p>
--	---

<p>Chef de projet :</p>	<p>M. Andrew Tu</p>
<p>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :</p>	<p>A. Élément “industries de la création”</p> <p>Objectif stratégique I, programme 3 : Sensibilisation et capacité accrues des États membres dans le domaine du droit d’auteur et des droits connexes et amélioration des connaissances dans la gestion des actifs fondés sur la propriété intellectuelle par les entreprises du secteur de la création.</p> <p>B. Élément “gestion collective”</p> <p>Objectif stratégique I, programme 3 : Contribution au développement du cadre juridique et politique international du droit d’auteur et des droits connexes et d’une infrastructure globale relative au droit d’auteur.</p> <p>Objectif stratégique III, programme 9 : Modernisation des administrations chargées de la propriété intellectuelle orientées vers les services avec une infrastructure renforcée.</p> <p>Efficacité accrue des institutions de propriété intellectuelle grâce à l’automatisation des procédures administratives.</p> <p>Objectifs stratégiques III et IV, programmes 3 et 15 : Organismes de gestion collective en mesure d’accéder aux ressources mondiales et de les utiliser en recourant aux systèmes électroniques normalisés d’échange de données (programmes 3 et 15).</p>
<p>État d’avancement du projet :</p>	<p>C. La mise en œuvre de l’élément “industries de la création” a abouti à la réalisation des objectifs recensés dans le descriptif original du projet, qui comprend les volets suivants : i) préparer le terrain et jeter les bases du développement et du renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la propriété intellectuelle, des créateurs et des partenaires dans le domaine des industries de la création; ii) mettre en application les instruments de mesure élaborés par l’OMPI et destinés à évaluer la valeur économique des industries de la création et à mieux faire connaître la propriété intellectuelle en tant que facteur de développement économique, social et culturel; iii) améliorer et approfondir la perception de la gestion de la propriété intellectuelle par les créateurs.</p> <p>D. La mise en œuvre de l’élément “gestion collective” a abouti à un examen approfondi du plan d’exécution du projet WAN. Cet examen a révélé qu’il était avant tout nécessaire d’améliorer le logiciel WIPOCOS dans le cadre d’un projet connexe avec le Conseil des sociétés gérant les droits des artistes (SCAPR). Cette amélioration a pris plus longtemps que prévu, notamment en raison de la complexité de la conception logique et de la mise en œuvre du logiciel. L’examen a également indiqué que pour</p>

	<p>permettre à WIPOCOS de répondre plus facilement aux nouvelles exigences opérationnelles de l'environnement très complexe de la musique en ligne, il serait nécessaire d'utiliser une base de données plus efficace (par exemple, Oracle) et des technologies fondées sur l'Internet afin de faciliter l'interconnexion des utilisateurs de WIPOCOS entre eux et avec les systèmes internationaux pertinents.</p> <p>Il est également apparu que la connectivité à l'Internet dans certaines des villes couvertes par le projet pilote n'était pas satisfaisante, et des solutions à ce problème sont donc recherchées.</p> <p>En outre, l'exécution stratégique et la mise en œuvre du projet WAN nécessitent un personnel davantage qualifié dans le domaine de l'élaboration des logiciels, notamment au niveau de la supervision. Par conséquent, le Département des techniques de l'information et de la communication de l'OMPI a été invité à prendre part à l'établissement d'un système de niveau international. Une nouvelle spécification fonctionnelle a été mise au point, ce qui a abouti à un examen exhaustif de la portée du projet et de son incidence probable sur le cadre général du rôle et de la fonction de l'OMPI dans l'infrastructure globale relative au droit d'auteur et les services à la demande pour les pays en développement.</p> <p>La nouvelle méthode couvrira donc l'élaboration, la conception et le déploiement du logiciel WIPOCOS, d'applications fondées sur l'Internet et d'activités connexes pour permettre aux organismes de gestion collective des pays pilotes de suivre un processus de rationalisation systématique afin de soutenir la gestion du droit d'auteur dans l'environnement numérique.</p> <p>Les principales activités entreprises pendant la période visée portaient sur : i) la préparation d'un document de réflexion sur le projet WAN et d'un plan de travail provisoire; ii) la préparation des tâches du consultant sur le terrain pour le projet WAN; iii) la tenue d'une réunion consultative des parties prenantes au projet WAN à Lomé (Togo) du 3 au 5 mars 2010, soit quatre mois après la date de réunion initialement prévue (novembre 2009). La réunion a été organisée en coopération avec l'OMPI et le Gouvernement de la République du Togo; y ont participé les directeurs généraux et les représentants des bureaux et sociétés de droit d'auteur du Bénin, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Togo. Y ont également participé des représentants de la CISAC, du CCL et de la SGAE; iv) la tenue d'une réunion sur les possibilités de partenariat de la CISAC dans le cadre du projet WAN à Paris (France) les 16 et 17 février 2010, avec la participation de la CISAC; v) la tenue d'une réunion d'un groupe de travail technique sur le système WIPOCOS à Genève les 28 et 29 juin 2010, avec la participation du SCAPR; vi) l'évaluation du projet/système WIPOCOS et des mesures à prendre; cette évaluation a permis de reconnaître qu'il est nécessaire d'améliorer le système WIPOCOS pour répondre aux exigences opérationnelles actuelles et émergentes.</p>
--	---

	<p>Les principaux obstacles à la mise en œuvre de ces éléments du projet sont notamment liés à : i) la nécessité d'améliorer le système WIPOCOS dans le cadre du projet WAN et des nouvelles exigences opérationnelles des organismes de gestion collective, notamment dans le domaine des droits connexes et de l'interconnectivité avec d'autres systèmes de gestion collective aux niveaux sous-régional, régional et international; ii) la sélection d'un personnel adapté pour le projet, doté des compétences techniques et de l'expérience professionnelle requises. Ces questions sont actuellement traitées au niveau interne à l'OMPI et en collaboration avec les États membres participants du WAN. Le Département des techniques de l'information et de la communication de l'OMPI travaille désormais à la résolution de questions techniques connexes.</p> <p>E. Le projet Caribbean Copyright Link (CCL) constitue un élément supplémentaire du projet de gestion collective susmentionné. Le projet CCL consiste à lier des aspects du travail réalisé par les sociétés membres qui sont actuellement gérés séparément. Il s'agit notamment des méthodes ou des systèmes régionaux d'échantillonnage des œuvres utilisées dans les Caraïbes et la promulgation de lois harmonisées en matière de répartition des redevances perçues. De précieux conseils et renseignements sur la portée du projet ont été fournis par le président du CCL.</p> <p>Plusieurs éléments du projet ont été achevés et l'on estime que le projet pourrait être terminé à la fin du mois de novembre 2010. Dans ce contexte, un contrôle plus rigoureux a été proposé pour le projet, afin de rattraper une partie du retard accumulé.</p> <p>Les principales activités entreprises pendant la période visée portaient sur : i) la tenue d'une réunion de coordination du projet à la Barbade les 15 et 16 janvier 2010. La réunion a été organisée par l'OMPI en coopération avec la Copyright Society of Composers, Authors and Publishers Inc (COSCAP); y ont participé les représentants des sociétés du CCL de la Jamaïque, de Sainte-Lucie et de la Trinité-et-Tobago, en plus des quatre consultants régionaux; ii) la sélection d'une équipe de quatre consultants régionaux en février 2010; iii) le lancement des travaux de l'équipe sur l'élaboration d'un système commun de répartition des redevances et la mise en œuvre d'un système rentable d'échantillonnage dans la région en avril 2010.</p>
<p>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :</p>	<p>A. Pour ce qui est de l'élément "industries de la création", l'un des enseignements tirés concerne le budget et la logistique. Dans certains cas, le coût de l'organisation des manifestations s'est traduit par une limitation du nombre de participants potentiels. Par conséquent, un nombre réduit de parties prenantes ont profité du projet.</p> <p>Un autre enseignement concerne la difficulté liée à l'évaluation de la réussite et de l'incidence d'un événement une fois celui-ci achevé, notamment pour des activités comme les ateliers et les séminaires. Le renforcement des connaissances des participants sur les sujets abordés peut être considéré comme une incidence</p>

	<p>immédiate, estimée en fonction de la participation active à l'événement. Toutefois, l'efficacité de l'assistance technique peut apparaître dans la correspondance ultérieure des pays concernés, notamment dans les initiatives visant à approfondir les questions abordées dans le cadre d'études ou de formations spécifiques.</p> <p>Une demande de suivi est intervenue après le séminaire sur la contribution économique et les résultats des industries du droit d'auteur tenu en Dominique en octobre 2009 et a abouti à la tenue d'un atelier spécifique sur la gestion du droit d'auteur dans l'industrie de la musique à Antigua-et-Barbuda en juin 2010. Une étude sur la contribution économique des industries de la création dans les États membres de l'OEAQ a également été lancée après cet événement et se poursuit depuis avril 2010. En outre, le séminaire tenu aux Seychelles en octobre 2009 a abouti à la formulation d'une demande de recherche spécifique sur les industries de la création dans ce pays; cette demande est en cours d'examen.</p> <p>B. Pour ce qui est de l'élément "gestion collective", les enseignements ci-après ont été tirés à ce jour. Premièrement, les plans d'exécution du projet concernant le déploiement des systèmes d'information sur plusieurs pays devraient davantage tenir compte et tirer parti de l'ubiquité de l'Internet pour assurer l'interconnexion des systèmes nationaux de TIC. Deuxièmement, la conception de tout système de TIC (par exemple, WIPOCOS et projet WAN) devrait être capable de s'adapter aux nouvelles exigences opérationnelles, d'autant que le pilote doit pouvoir être exporté dans d'autres régions. En outre, les États membres participants sont à des stades différents de leur développement technologique et partant, l'environnement opérationnel local doit être examiné avec soin. Ainsi, la mise à disposition d'une connectivité à l'Internet et sa fiabilité auront une incidence sur la conception architecturale d'un système de TIC régional, l'emplacement de la base de données sous-régionale et l'appui opérationnel. Enfin, le choix de technologie est important puisqu'il aura une incidence essentielle sur la viabilité à long terme des projets et systèmes de TIC déployés.</p> <p>En dépit du retard, l'élaboration d'une version modulaire du logiciel WIPOCOS couvrant les exigences du projet pour les droits connexes prendra fin au cours du troisième trimestre de 2010.</p> <p>En outre, un nouveau calendrier de mise en œuvre (voir section sur le calendrier de mise en œuvre) serait indispensable eu égard à l'examen et à la réorientation du projet pour les organismes de gestion collective concernés.</p> <p>C. Pour ce qui est de l'élément "CCL" du projet, le premier enseignement tiré à ce jour concerne la nécessité de maintenir des échanges soutenus avec les parties prenantes (personnes chargées de la gestion du CCL, consultants régionaux) afin de continuer d'aller de l'avant. En raison de certains retards, le projet a en réalité démarré en avril et non en janvier 2010 comme initialement prévu. La fixation des dates de début des projets</p>
--	---

	<p>devrait donc tenir davantage compte des procédures internes de l'OMPI.</p> <p>À ce jour, deux des principales réussites sont les suivantes : les experts ont entrepris un examen des règles de répartition des quatre sociétés impliquées dans le projet et des entretiens ont été menés avec les principales parties prenantes d'au moins trois sociétés.</p>
Risques et atténuation des risques :	<p>Pour ce qui est de la gestion collective, si la technologie est un outil nécessaire, le principal risque menaçant la réussite des organismes de gestion collective est lié à la gestion des affaires. La réglementation gouvernementale peut poser des limites, tandis que la formation et l'appui fournis par l'OMPI et les ONG chargées de la gestion collective continueront certainement de constituer une aide.</p> <p>L'emplacement de la plate-forme basée sur le Web est considéré depuis le début du projet comme un facteur de réussite essentiel.</p> <p>En outre, la nécessité de répondre aux nouvelles exigences opérationnelles constitue un risque pour tout système de TIC mal conçu; ce risque peut être atténué grâce à l'adoption d'une approche souple de la conception, qui dépendrait davantage de l'Internet.</p> <p>Le manque de communication constitue toujours un risque caché et pourrait mener à des retards significatifs.</p>
Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :	<p>A. L'élément "industrie de la création" a été bien exécuté. Par conséquent, il n'existe aucune question urgente à traiter dans ce domaine.</p> <p>B. Pour ce qui est de l'élément "gestion collective", les points ci-après doivent faire l'objet d'une attention particulière :</p> <ul style="list-style-type: none">— le projet a connu des retards significatifs et un plan de projet ainsi qu'un calendrier révisés doivent donc être examinés sans tarder;— une formation et un appui complémentaires sont nécessaires pour certains des organismes de gestion collective existants, s'ils souhaitent tirer parti de la base de données régionale en cours d'élaboration;— l'amélioration actuelle du système WIPOCOS, qui vise une amélioration de la qualité du service fourni, doit être achevée.

<p>Mesures à prendre :</p>	<p>A. Puisque l'élément "industrie de la création" a été bien exécuté, des mesures plus ciblées seront prises pour les événements de suivi et l'organisation d'événements similaires dans d'autres pays et régions pendant la période 2010-2011.</p> <p>B. Pour ce qui est de l'élément "gestion collective", les mesures à prendre concernent l'élaboration et l'achèvement de la base de données sous-régionale et d'une plate-forme informatique sur le Web, pour relier les organismes de gestion collective participants. Les activités ci-après seront menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> — mettre au point un nouveau calendrier pour le projet; — achever l'élaboration du logiciel WIPOCOS sur une base modulaire, afin d'y inclure la gestion des droits connexes. L'intention ici est de faire de ce logiciel un produit de niveau international; — s'assurer que les applications basées sur le Web sont en mesure de répondre aux exigences du projet pilote et peuvent également être utilisées dans d'autres régions; — réorienter et contrôler le projet en impliquant davantage le personnel de l'OMPI chargé des TIC. <p>C. Pour ce qui est du projet CCL, l'accent est mis sur l'achèvement des règles de répartition harmonisées pour le système d'échantillonnage des redevances perçues et sur la mise à l'essai des règles et des systèmes dans l'environnement opérationnel. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> — l'organisation, par les consultants, de réunions de groupes de discussion au niveau national; — l'évaluation des communautés de nouveaux utilisateurs potentiels; — la réalisation d'une simulation pour établir de nouvelles méthodes d'échantillonnage; — l'établissement de nouvelles règles de répartition; — la fourniture d'informations sur les résultats de l'essai et les règles.
<p>Calendrier de mise en œuvre :</p>	<p>A. Pour l'élément "industries de la création", les activités énoncées dans le descriptif d'origine ont été mises en œuvre avec succès, selon le calendrier prévu dans ce document.</p> <p>B. Pour ce qui est de l'élément "gestion collective", un calendrier de mise en œuvre provisoire révisé est fourni à l'annexe I.</p> <p>C. Pour ce qui est de l'élément "CCL", la date de réalisation est passée d'août 2010 à novembre 2010, bien que le nombre d'éléments non achevés semble toujours élevé.</p>
<p>Taux d'exécution du projet :</p>	<p>Taux d'exécution du budget à la fin du mois d'août 2010 : 37,4%.</p>

Rapports précédents :	<p>Un rapport sur ce projet a été soumis en novembre 2009, à l'occasion de la quatrième session du CDIP (voir l'annexe VII du document CDIP/4/2).</p> <p>La partie de ce rapport concernant les industries de la création constitue un rapport de fin du projet.</p> <p>La partie de ce rapport concernant la gestion collective et le CCL constitue un rapport sur l'état d'avancement.</p>
------------------------------	--

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

A. Élément "industries de la création"

Résultats du projet ¹¹ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
<p>Séminaires :</p> <p>Plus grande sensibilisation à la valeur économique du droit d'auteur.</p> <p>Examen des instruments appropriés d'évaluation des résultats aux niveaux national ou régional et de la valeur économique des industries de la création visant à permettre aux gouvernements de recenser les domaines d'action politique.</p> <p>Demandes de lancement d'études sur la valeur économique des industries du droit d'auteur.</p>	<p>Manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une étude nationale sur la valeur économique des industries du droit d'auteur, traduction et publication des études existantes ou établissement de documents de sensibilisation spécialement adaptés aux différents pays.</p> <p>Les participants des séminaires représentent un large éventail de parties prenantes (individus et sociétés œuvrant dans le domaine des industries de la création, institutions gouvernementales, organisations intergouvernementales, ONG, institutions bancaires et financières).</p> <p>Détermination des indicateurs les plus appropriés pour mesurer les résultats enregistrés dans le secteur de</p>	<p>Séminaire sous-régional sur la contribution économique et les résultats des industries de la création dans les pays de l'Océan indien, au Burundi et au Rwanda, tenu les 20 et 21 octobre 2009 à Mahé (Seychelles) : 76% des participants ayant fourni des informations en retour se sont dits "totalement ou grandement satisfaits" du séminaire, tandis que 24% d'entre eux en étaient totalement satisfaits.</p> <p>En outre, 76% de ces participants ont estimé que les sujets abordés lors du séminaire étaient totalement ou très pertinents pour leur profession. Tous les participants qui ont rempli les formulaires d'évaluation ont estimé que la qualité des intervenants était excellente ou très bonne. Un groupe représentatif de parties prenantes a participé au séminaire. Au titre du suivi, une demande d'étude sur la contribution économique des industries de la création aux Seychelles a été reçue;</p>	****

¹¹ Conformément au descriptif de projet d'origine, section 3.2.

Résultats du projet¹¹ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
	<p>la création.</p> <p>Plus de la moitié des participants des séminaires indiquent à la fin qu'ils sont satisfaits ne serait-ce que parce que les objectifs fixés ont été atteints.</p> <p>Nombre de demandes et d'études, publication d'autres documents de l'OMPI.</p>	<p>cette demande est en cours d'examen.</p> <p>Séminaire sous-régional sur la contribution économique et les résultats des industries du droit d'auteur, tenu à Roseau (Dominique) les 26 et 27 octobre 2009 :</p> <p>75% des participants se sont dits "grandement satisfaits" du séminaire, tandis que 15% en étaient totalement satisfaits. 90% des participants ont estimé que la conception et le contenu du séminaire étaient "très bons" et 95% d'entre eux ont estimé que la qualité des intervenants était très bonne. Le séminaire a donné lieu à un atelier spécifique sur la gestion du droit d'auteur dans l'industrie de la musique tenu à Antigua-et-Barbuda les 1^{er} et 2 juin 2010, et une étude régionale sur la contribution économique des industries de la création dans les États membres de l'OEAO a été lancée en avril 2010. Diverses catégories de parties prenantes étaient largement représentées lors de cette manifestation.</p>	

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
<p>Ateliers :</p> <p>Sensibilisation au rôle de la propriété intellectuelle dans les activités des entreprises du secteur de la création; et transfert des connaissances pratiques sur la gestion de la propriété intellectuelle par les industries de la création et les organismes d'appui.</p>	<p>Demande de publications de l'OMPI et d'instruments relatifs à la gestion de la propriété intellectuelle dans certaines industries de la création.</p> <p>Nombre de participants aux sessions de formation.</p> <p>Demande de formation aux instruments élaborés par l'OMPI.</p>	<p>Atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle dans l'industrie de l'édition ("Reading the Fine Prints"), tenu à Manille (Philippines) les 28 et 29 janvier 2010. 70% des participants ont jugé le programme très pertinent, 79% d'entre eux ont jugé l'atelier adapté à leur domaine professionnel, 61% ont estimé que les documents et les informations fournis durant l'atelier étaient très utiles et d'une manière générale, l'atelier s'est révélé un succès pour plus de 90% des participants. Plus de 50 participants ont reçu une formation sur les sujets examinés.</p> <p>Les participants ont reconnu le potentiel de croissance de l'industrie de l'édition aux Philippines et la nécessité d'élaborer des instruments de l'OMPI supplémentaires dans ce domaine. À titre de suivi, ils ont proposé d'organiser un atelier sur le piratage et les autres formes d'atteinte au droit d'auteur et ont suggéré d'élargir la participation lors des futurs événements de ce type, afin d'y inclure les auteurs et les écrivains, les universitaires, les décideurs et d'autres parties prenantes.</p>	<p>***</p>

B. Élément “gestion collective”

Résultats du projet¹² (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Modules de formation spécialisés sur la gestion collective.	Modules de formation adaptés aux besoins de chaque organisme de gestion collective, élaborés au cours des trois premiers mois de mise en œuvre du projet.	Réunion des parties prenantes du projet WAN tenue du 3 au 5 mars 2010.	***
Élaboration de règles administratives concernant la gestion collective /évaluation des organismes de gestion collective.	Adoption et mise en application de règles administratives (documentation, concession de licences et distribution) conformes aux normes internationales.	Recensement des normes et des formats à utiliser pour la collecte et l'échange de données musicales. Consultation menée avec les organismes de gestion collective du droit d'auteur (Afrique occidentale et Caraïbes) et approbation de ces derniers. Consultations menées avec les principales ONG partenaires.	***
Fourniture de matériel informatique.	Infrastructure informatique des organismes de gestion collective conforme aux exigences en matière de mise en réseau aux fins d'un accès facilité aux bases de données.	La spécification des besoins fonctionnels a été préparée. Travaux en cours.	**
Mise à niveau du logiciel (WIPOCOS).	Logiciel WIPOCOS en mesure d'automatiser l'ensemble des opérations des organismes de gestion collective et de faciliter l'accès aux bases de données internationales. (WID, IPI, IPN, VRDB, etc.).	La spécification des besoins fonctionnels a été préparée. Travaux en cours.	**
Base de données relatives au répertoire des œuvres musicales des organismes de	Bases de données des différents organismes de gestion collective	Conception architecturale en cours de discussion. Travaux en cours.	**

¹² Conformément au descriptif de projet d'origine, section 3.2.

Résultats du projet¹² (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
gestion collective accessible et sécurisée.	uniformisées et compatibles avec le système d'échange de données adopté.		
Programme d'installation.	Nombre de programmes de formation, de formations reçues, de données saisies et traitées durant cette période.	Travaux en cours.	**

C. Élément “CCL”

Résultats du projet ¹³ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Renforcement des capacités des institutions nationales de propriété intellectuelle grâce à une méthode normalisée et intégrée de la collecte, de l'attribution et de la répartition des redevances au sein des sociétés du CCL.	Formulation et diffusion de règles normalisées de répartition des redevances – amélioration de la capacité de traitement et de répartition des redevances par les organismes de gestion collective.	Des documents ont été examinés et des discussions ont été menées avec les parties prenantes concernées.	**
Mise en œuvre d'un système d'échantillonnage rentable compte tenu des particularités fonctionnelles de chaque territoire.	Établissement et diffusion de procédures d'échantillonnage – facilité d'établissement d'un registre régional à l'usage des organismes de gestion collective.	Une méthode d'examen des systèmes d'échantillonnage actuels a été proposée; elle servira de base à une procédure régionale.	**
Formation à l'utilisation des nouvelles règles et de la méthode d'échantillonnage.	Compréhension et utilisation avérées des nouveaux systèmes (règles et échantillonnage) par le personnel des organismes de gestion collective – insertion des procédures dans les flux de travail.	Aucune mesure ne peut être prise avant l'exécution des éléments ci-dessus.	NA

¹³ Conformément au descriptif de projet d'origine, section 3.2.

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Détermination du potentiel des industries de la création au moyen de l'analyse économique et de la gestion pratique.	Élaboration de projets de recherche ou commerciaux; mise en place de mécanismes de suivi des résultats dans le secteur de la création; publications et manuels spécialisés.	Données requises.	N/A
Gestion collective dans un environnement en réseau conformément aux normes internationales en vigueur.	Application d'ici à novembre 2010 par les organismes de gestion collective en réseau de règles administratives conformes aux normes internationales.	Nouvelle dimension et réorientation, comme discuté dans la section sur l'état d'avancement du projet. Il est trop tôt pour procéder à une évaluation des progrès.	NP
Mise au point d'une plate-forme informatique et création d'un centre de données.	Bases de données de neuf organismes de gestion collective harmonisées et globalement accessibles (en ligne et hors connexion) à partir de tous les organismes du réseau, d'ici à septembre 2011.	Aucune donnée actuellement disponible.	NP
Mise en place d'un système commun d'enregistrement, d'un bon rapport coût-efficacité et facilement accessible, aux fins du recensement des œuvres et des titulaires de droits.	Possibilité pour chaque organisme du réseau d'avoir accès aux bases de données internationales et d'enregistrer les œuvres et les parties concernées, d'ici à octobre 2011.	Aucune donnée actuellement disponible.	NP

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

ACTIVITE	TRIMESTRES							
	2010				2011			
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Élaboration d'un programme modulaire WIPOCOS modifié, comprenant la gestion des droits connexes.			X	X				
Achèvement de la description conceptuelle des spécifications fonctionnelles de la base de données et de sa connectivité à l'Internet.			X	X				
Consultation des organismes de gestion collective membres du WAN pour convenir de l'emplacement de la base de données.				X				
Recrutement de membres du personnel supplémentaires en informatique.				X				
Achèvement de la conception du projet et de la base de données.					X	X		
Évaluation de l'infrastructure des organismes de gestion collective: technologie de l'information, modernisation des règles administratives, élaboration et formation du personnel, installation du logiciel WIPOCOS, automatisation des règles administratives.				X	X	X	X	
Fourniture et installation de l'équipement informatique.						X	X	
Connexion des organismes de gestion collective, interopérabilité, déploiement et essais.						X	X	X
Achèvement du projet, examen, documentation et rapports.								X

[L'annexe IX suit]

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
RELATIF À LA RECOMMANDATION N° 10**

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet :	DA_10_05
Titre :	Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	Recommandation n° 10 : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 2 209 000 francs suisses Dépenses de personnel : 882 000 francs suisses
Début du projet :	Avril 2009
Durée du projet :	24 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	Secteur du développement. Liens avec les programmes 8, 9, 10, 11, 14, 15, 17 et 19 de l'OMPI.
Brève description du projet :	Eu égard à la reconnaissance de la propriété intellectuelle comme instrument efficace de promotion de la créativité et de l'innovation, et de stimulation de la compétitivité des entreprises et des pays, ce projet vise à élaborer un ensemble cohérent de politiques et de stratégies à l'intention tant des institutions que des entreprises, y compris des instruments et mécanismes destinés aux organismes de propriété intellectuelle, aux niveaux national, sous-régional et régional, et aux institutions d'appui aux entreprises, l'objectif étant de renforcer l'efficacité et l'utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins du développement des pays les moins avancés et des pays en transition grâce à la réalisation de leurs objectifs à cet égard.

Chef de projet :	Mme Francesca Toso et M. Guriqbal Singh Jaiya
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	<p>Objectif stratégique III, programme 9 : En particulier les résultats escomptés pour les pays d'Afrique, la région arabe, la région Asie et Pacifique, la région Amérique latine et Caraïbes ainsi que les pays les moins avancés, notamment l'élaboration et l'adoption de politiques et de stratégies nationales de propriété intellectuelle qui s'alignent avec les plans et les priorités nationaux de développement. Le projet vise à contribuer à la réalisation des résultats escomptés.</p> <p>Objectif stratégique III, programme 30 : Le projet est lié à tous les objectifs et résultats escomptés du programme 30.</p>
État d'avancement du projet :	<p>A. Conformément aux objectifs des programmes 9 et 30, le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle grâce à une méthode normalisée et intégrée d'élaboration des politiques et stratégies dans ce domaine et de réforme et modernisation des institutions.</p> <p>Dans ce contexte, des progrès ont été accomplis avec la mise à l'essai d'une méthode proposée pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle dans plusieurs pays, sur une base expérimentale. La méthode repose sur l'utilisation d'une série d'instruments de référence visant à : a) évaluer l'état actuel du système national de propriété intellectuelle; b) définir des objectifs stratégiques et des axes prioritaires pour la propriété intellectuelle et la manière dont ils s'intègrent aux objectifs et plans nationaux de développement économique; c) évaluer les besoins spécifiques en matière de propriété intellectuelle afin d'atteindre les objectifs stratégiques fixés.</p> <p>Les essais et la validation de cette méthode sont bien engagés dans deux des six pays pilotes, à avoir la République dominicaine et la Mongolie, tandis que le Moldova et l'Algérie se préparent à entreprendre l'exercice. Les informations fournies par les deux premiers pays suggèrent que les instruments proposés pour procéder à l'évaluation de la propriété intellectuelle et des besoins leur ont été utiles pour obtenir les données nécessaires à la formulation de la stratégie en matière de propriété intellectuelle. Des enseignements importants sont tirés de cette expérience, le but étant de perfectionner et de renforcer les instruments utilisés et la méthode générale.</p> <p>B. Pour ce qui concerne l'élément régional et sous-régional, les participants à la Réunion ministérielle de l'OMPI sur la propriété intellectuelle dans les pays des Caraïbes tenue en 2009 ont adopté une résolution appuyant l'établissement d'un système de brevets régional pour les Caraïbes. Des consultations nationales menées dans chacun des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont suivi l'adoption de la résolution et ont permis de recueillir les contributions du monde juridique, des milieux universitaires et du monde des affaires sur l'établissement d'un système régional de gestion des brevets. Le groupe de travail technique de la Communauté des Caraïbes devrait à nouveau se réunir en septembre 2010 pour recueillir de nouvelles informations de la part des États membres et présenter une proposition au Conseil du commerce et du développement économique (COTED).</p>

	<p>C. Pour ce qui concerne l'élément "PME": lors de la réunion d'un groupe d'experts en septembre 2009, six pays pilotes ont été retenus pour mettre en œuvre une méthode de réalisation d'enquêtes ou d'études nationales sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME. Il s'agit des pays suivants : Brésil, Inde, Jordanie, Pologne, Afrique du Sud et République-Unie de Tanzanie. Dans ce contexte, les activités ci-après ont été mises en œuvre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Finalisation de la méthode d'étude Des contrats ont été offerts à quatre experts chargés de poursuivre l'élaboration de la méthode de réalisation des enquêtes et de la finaliser, notamment pour ce qui concerne le mandat des experts nationaux et internationaux et la mise au point d'un questionnaire commun. 2. Signature d'accords Des accords ont été signés avec les autorités compétentes des six pays retenus pour : i) mener des études nationales sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME, ii) adapter ou traduire quatre publications de l'OMPI sur les PME et iii) organiser des programmes de formation des formateurs sur la propriété intellectuelle et le développement des entreprises. 3. Études nationales / Adaptation des publications Les études nationales susmentionnées ainsi que l'adaptation et la traduction des publications concernant les PME dans les six pays pilotes devraient s'achever, et des rapports devraient être soumis à l'OMPI avant juin 2011. 4. Programmes de formation des formateurs Des programmes de formation des formateurs devraient être lancés dans trois des six pays (Brésil, Inde et Pologne) pendant le dernier trimestre de 2010, et dans les trois pays restants (Jordanie, Afrique du Sud et République-Unie de Tanzanie) pendant le premier trimestre de 2011. 5. IP Panorama Environ 90% des travaux relatifs aux versions française et espagnole d'IP PANORAMA devraient être achevés pour la fin de 2010. 6. Conférence internationale Une conférence internationale visant à faire le point sur les études et à proposer des mesures et des stratégies de suivi, initialement prévue en novembre 2010, aura finalement lieu pendant le deuxième trimestre de 2011.
<p>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conformément à la méthode employée pour l'élaboration des stratégies nationales de propriété intellectuelle, l'exercice d'évaluation et d'analyse comparative concernant la propriété intellectuelle est mené par une équipe d'<i>experts nationaux</i> chargés de rassembler et d'analyser les données et les informations qui sous-tendent la mise en place de la stratégie. Cette méthode

	<p>présente les avantages ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le pays est propriétaire des résultats de l'exercice d'évaluation et d'analyse comparative puisque cet exercice est mené par des experts nationaux ayant pleinement connaissance de la situation économique, sociale et politique du pays, ainsi que de son infrastructure; b) le rôle de l'OMPI a principalement porté sur le renforcement des compétences des experts nationaux ainsi que sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles au niveau national; c) chaque expérience a montré que les instruments normalisés doivent être adaptés et mis au point en fonction du contexte national de chaque pays; d) les lacunes relatives aux instruments de référence sont comblées grâce aux essais et à la procédure de validation de la présente phase pilote. <p>2. Pour ce qui concerne l'élément sous-régional du projet et celui relatif aux PME, il est trop tôt, à ce stade, pour tirer des enseignements importants. L'incidence du projet et les exemples de succès seront recensés une fois le projet lancé.</p>
<p>Risques et atténuation des risques :</p>	<p>Pour l'élément concernant la stratégie en matière de propriété intellectuelle, la phase initiale de l'exercice d'évaluation et d'analyse comparative concernant la propriété intellectuelle pourrait présenter certains risques, comme indiqué ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) faiblesse ou insuffisance de l'engagement politique à l'égard de la formulation de la stratégie de propriété intellectuelle, se traduisant par une absence de coopération de la part des parties prenantes concernées; b) manque de connaissances ou d'expérience des consultants nationaux chargés de rassembler et d'analyser les données sous-tendant la formulation de la stratégie. <p>Ces risques peuvent être atténués si l'on subordonne la mise en œuvre du projet à la réalisation d'une mission d'évaluation dans le pays concerné, avant le début du projet. L'objet de cette mission serait de mobiliser le soutien politique au niveau le plus élevé, d'établir des contacts avec les principales parties prenantes (gouvernement, monde universitaire et secteur privé), de présenter le rôle futur des experts nationaux et de former ces experts à l'utilisation des instruments d'évaluation et de référence dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>
<p>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :</p>	<p>L'orientation d'origine du projet, pour ce qui concerne la formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle, a été adaptée au nouveau calendrier de mise en œuvre et quelque peu modifiée. Le descriptif de projet original indiquait que les premières étapes <i>“dans l'application d'un instrument pour l'élaboration de stratégies en matière de propriété intellectuelle et d'innovation consisteront à établir un groupe d'experts à partir d'une liste de spécialistes de renom dans ce domaine, qui seront chargés d'examiner l'ensemble des instruments existants, y compris les nouveaux instruments de référence, afin de les regrouper, de recenser d'éventuelles lacunes et de trouver des solutions pour les combler; et à constituer un instrument final, ainsi qu'une marche à suivre concernant l'utilisation et l'application de ce nouvel instrument à des fins</i></p>

	<p><i>expérimentales dans les pays sélectionnés”.</i></p> <p>Aux fins de la mise en œuvre du projet et conformément à ses objectifs énoncés, il a été jugé préférable d’engager directement les essais pilotes et la validation des instruments disponibles dans les pays sélectionnés. C’est sur la base des informations découlant de ces expériences pilotes que la méthode sera validée, les instruments rationalisés et les éventuelles lacunes recensées et comblées. Une fois les essais achevés dans les six pays sélectionnés, une réunion d’experts aura lieu, comprenant notamment les consultants nationaux ayant participé à la phase nationale, pour discuter des avantages et des éventuels inconvénients de la méthode proposée et parvenir ainsi à perfectionner et à consolider les instruments de référence et la méthode stratégique générale.</p>
<p>Mesures à prendre :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formulation des stratégies de propriété intellectuelle : <ol style="list-style-type: none"> a) fournir des conseils de façon continue aux pays pilotes, en fonction de leur niveau d’avancement et de mise en œuvre du projet; b) lancer la mise en œuvre du projet dans les deux derniers pays; c) poursuivre l’examen et la consolidation des instruments de référence sur la base des observations fournies par chaque pays pilote; d) à mesure que nous tirons des enseignements et renforçons notre expérience du projet, proposer la méthode à des pays autres que les pays pilotes. 2. Études concernant les PME et formation des formateurs : <ol style="list-style-type: none"> a) analyser les conclusions des études pilotes; évaluer l’efficacité de la méthode d’étude; b) formuler et proposer aux États membres des recommandations de politique appropriées afin de renforcer la capacité des PME et des institutions d’appui aux PME en matière de gestion de la propriété intellectuelle; c) envisager la réalisation d’études similaires dans d’autres pays; d) examiner l’efficacité des programmes de formation des formateurs, y apporter des améliorations, le cas échéant, et étendre la portée régionale de ces programmes.
<p>Calendrier de mise en œuvre :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégies en matière de propriété intellectuelle : La mise en œuvre a commencé et évolue selon le calendrier dans deux pays (République dominicaine et Mongolie); les travaux préparatoires sont en cours dans deux pays (Moldova et Algérie); la mise en œuvre sera lancée dans les deux pays restants en 2011 (à déterminer). Le projet devrait être achevé en décembre 2011. 2. PME : La mise en œuvre évolue selon le calendrier fixé et devrait prendre fin en juillet 2011.
<p>Taux d’exécution du projet :</p>	<p>Taux d’exécution du budget pour ce projet : 18,8%</p>

Rapports précédents :	Un rapport de projet a été soumis en novembre 2009, à l'occasion de la quatrième session du CDIP (voir l'annexe VIII du document CDIP/4/2).
------------------------------	---

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ¹⁴ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Méthode normalisée, mais souple, de formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle.	Mise à l'essai de la méthode dans six pays pilotes.	Processus lancé dans deux pays; planification en cours dans deux pays; processus à lancer dans deux pays.	**
	Instruments de référence, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'évaluation des besoins validés dans six pays.	L'évaluation de la propriété intellectuelle et des besoins a été menée selon la méthode proposée. Elle est achevée dans un pays et elle est en cours dans un autre pays. En outre, le processus a été lancé dans deux pays supplémentaires.	**
	Experts nationaux formés à l'application de la méthode proposée.	Experts formés et pleinement opérationnels dans deux pays.	**
	Cadre stratégique national pour la propriété intellectuelle rédigé dans six pays.	Lancement effectué dans deux pays.	**
Méthode normalisée de réalisation d'enquêtes ou d'études sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME.	Validation de la méthode par les groupes d'experts et essais sur le terrain de la méthode validée, à travers des essais pilotes dans six pays.	Accord signé avec les six pays retenus pour les études. Travaux en cours.	***
Mise à disposition de versions traduites ou adaptées dans les langues nationales des publications de l'OMPI sur la propriété	Recensement des partenaires locaux, signature d'accords, réception et approbation des projets dans les délais, autorisation de procéder à la publication.	Traduction ou adaptation des publications sur la propriété intellectuelle au service des entreprises en cours dans six pays.	**

¹⁴ Conformément au descriptif de projet d'origine, section 3.2.

Résultats du projet¹⁴ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
intellectuelle au service des PME.			
Mise à disposition d'IP PANORAMA en français et en espagnol.	Recensement des partenaires, signature d'accords, réception et contrôle de qualité dans les délais des projets intérimaires et finaux, autorisation de procéder à la publication.	Travaux en cours.	**
Formation ou renforcement des capacités d'enseignants ou de formateurs locaux chargés de mieux faire connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la compétitivité d'une entreprise et de fournir une assistance de base concernant l'information en matière de propriété intellectuelle et les services d'enregistrement.	Mise en œuvre réussie des programmes de formation évaluée au moyen d'un questionnaire adressé aux participants.	Travaux en cours.	**

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Renforcement des capacités des institutions nationales de propriété intellectuelle grâce à une méthode normalisée et intégrée d'élaboration des politiques et stratégies dans ce domaine et de réforme et modernisation des institutions.	Acceptation par les gouvernements nationaux des cadres stratégiques nationaux pour la propriété intellectuelle, élaborés sur la base de la méthode proposée. Compte tenu de sa mise à l'essai réussie dans six pays pilotes, déterminer l'acceptabilité générale de la méthode en vue de son application à plus large échelle, dans tous les pays.	Évaluation de la propriété intellectuelle et des besoins menée dans deux pays, en pleine collaboration avec les parties prenantes nationales; lancement d'une analyse de ces expériences, le but étant de perfectionner et d'ajuster la méthode afin qu'elle puisse être utilisée ultérieurement et étendue à d'autres pays.	**

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Renforcement des institutions régionales et sous-régionales traitant de propriété intellectuelle.	Mise en place d'au moins un mécanisme sous-régional/régional de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Contributions reçues des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au sujet de l'établissement d'un système régional de brevets.	**
Amélioration des services d'appui en matière de droit de propriété intellectuelle offerts aux PME et offre de nouveaux services dans ce domaine.	Prise en considération de la propriété intellectuelle dans la stratégie commerciale des PME garantie par des enquêtes ultérieures.	Extension des essais pilotes concernant les études sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME à des pays autres que les six pays initiaux (actuellement deux pays).	**

[L'annexe X suit]

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
RELATIF AUX RECOMMANDATIONS n^{os} 16 ET 20**

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet :	DA_16_20_01
Titre :	Propriété intellectuelle et domaine public.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	<p>Recommandation n° 16 : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.</p> <p>Recommandation n° 20 : Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.</p>
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 505 000 francs suisses Dépenses de personnel : 380 000 francs suisses
Début du projet :	Janvier 2010
Durée du projet :	24 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	<p>Secteur de l'innovation et de la technologie, Secteur des marques et des dessins et modèles, Secteur de la culture et des industries de la création, Secteur des questions mondiales, Secteur de l'infrastructure mondiale et Secteur du développement.</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 3, 4, 8, 9 et 14 de l'OMPI</p>
Brève description du projet :	<p>Il est essentiel pour les entreprises, les particuliers et les États membres dans le monde entier de recenser les objets tombés dans le domaine public et de protéger contre les appropriations individuelles les objets qui sont dans le domaine public ou qui appartiennent aux membres d'une communauté. Afin de répondre aux préoccupations exprimées au sujet des recommandations n^{os} 16 et 20, le présent projet prévoit la réalisation d'une série d'enquêtes et d'études afin de mieux comprendre la notion de domaine public dans différents pays, les instruments qui ont déjà été mis à disposition pour aider à déterminer les objets tombés dans le domaine public et, dans la mesure où des renseignements pertinents sont accessibles, les incidences et les avantages d'un domaine public riche et accessible. Le projet comprend trois éléments qui permettront de traiter la question du point de vue 1) du droit d'auteur, 2) des marques et 3) des brevets, étant entendu que le texte sur les marques doit être examiné par le CDIP à sa cinquième session. Les résultats des études et des enquêtes devraient constituer une première étape dans la perspective de la poursuite des travaux, y compris l'établissement de principes directeurs ou l'élaboration d'outils visant à faciliter le recensement des objets appartenant au domaine public et l'accès à ces objets de manière à promouvoir des activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la vitalité du domaine public dans les États membres de l'OMPI.</p>

Chef du projet :	M. Alejandro Roca Campaña
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	<p>Objectif stratégique I, programme 1 : Renforcement de la coopération entre les États membres aux fins du développement du système international des brevets; prise de conscience des principes et des pratiques juridiques du système des brevets, notamment les éléments de flexibilité prévus par le système; meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes relatives aux brevets et explications supplémentaires à cet égard.</p> <p>Objectif stratégique I, programme 2 : Progrès réalisés dans le développement d'un cadre juridique multilatéral équilibré relatif aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques.</p> <p>Meilleure compréhension par les États membres des différentes méthodes de protection et d'utilisation des indications géographiques existantes et des questions juridiques, administratives, socioculturelles et économiques qui sous tendent la mise en œuvre de ces méthodes.</p> <p>Objectif stratégique I, programme 3 : Sensibilisation et capacité accrues des États membres dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes et amélioration des connaissances dans la gestion des actifs fondés sur la propriété intellectuelle par les entreprises du secteur de la création.</p> <p>Clarification des questions actuelles et émergentes relatives au droit d'auteur et aux droits connexes soulevées par les États membres, les industries de la création, les titulaires de droits et les utilisateurs.</p> <p>Objectif stratégique III, programme 9 : Des politiques et stratégies nationales de propriété intellectuelle et des plans de développement national qui soient conformes aux plans et aux priorités de développement national.</p> <p>Objectif stratégique IV, programme 14 : Meilleur accès aux sources d'informations créées par les systèmes de propriété intellectuelle.</p>
État d'avancement du projet :	<p>Élément "droit d'auteur et droits connexes" :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Étude exploratoire sur le droit d'auteur et le domaine public. La version finale de l'étude est accessible sur le site Web de l'OMPI (http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/fr/agenda/pdf/scoping_study_cr.pdf). L'indicateur d'exécution correspondant est lié aux observations formulées par les États membres à la session du CDIP. Des données seront recueillies durant la 6^e session du comité.2. Deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaire. Les préparatifs de l'enquête ont été lancés sur la base de plus de quatre-vingt-une réponses reçues de la part des États membres. Les résultats provisoires de l'enquête devraient être prêts pour le CDIP/6.

	<p>3. Enquête sur les systèmes privés de documentation en matière de droit d'auteur et les pratiques dans ce domaine. Le cahier des charges a été préparé, les consultants sélectionnés et les travaux préparatoires de l'enquête sont actuellement en cours.</p> <p>4. Conférence sur la documentation et l'infrastructure en matière de droit d'auteur. Cet événement devrait avoir lieu pendant la deuxième moitié de 2011.</p> <p>Élément "marques" :</p> <p>Pour ce qui est de l'élément du projet concernant les marques, le CDIP a approuvé, à sa cinquième session (du 26 au 30 avril 2010), une version actualisée des parties pertinentes du descriptif de projet.</p> <p>À la suite de cette révision, un consultant a été choisi pour préparer une étude sur l'appropriation illicite de signes, conformément au descriptif de projet (voir document CDIP/4/3 Rev.1). Les travaux relatifs à l'étude devraient débuter en septembre 2010 et durer un an.</p> <p>Élément "brevets" :</p> <p>La mise en œuvre de cet élément est en cours, avec une étude sur les brevets et le domaine public ainsi qu'une étude de faisabilité sur la situation juridique des brevets confiées à des experts externes.</p> <p>Un questionnaire concernant la disponibilité des registres de brevets nationaux et des données relatives à la situation juridique des brevets a été conçu et sera diffusé aux offices nationaux de propriété intellectuelle en temps utile.</p>
Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :	<p>Pour ce qui est de l'étude sur la situation juridique des brevets, il est apparu clairement que certains enseignements pouvaient être tirés des rapports panoramiques sur les brevets devant être produits pour un autre projet du Plan d'action pour le développement, dans lequel les questions relatives aux recherches sur la liberté d'exploitation sont grandement liées à la situation juridique.</p>
Risques et atténuation des risques :	<p>Des difficultés pourraient nuire aux résultats de l'étude sur la situation juridique des brevets, notamment un faible taux de réponse au questionnaire de la part des offices de propriété intellectuelle. Il est nécessaire de fournir des réponses correctes et exhaustives car la situation respective des registres nationaux des pays en développement et des pays les moins avancés est peu connue et doit faire l'objet de recherches. Il est prévu de mieux faire connaître ces questions dans les offices de propriété intellectuelle concernés et de contacter directement les offices n'ayant pas répondu.</p>
Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :	<p>Pour ce qui est de la deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaire, il est nécessaire de recenser des méthodes appropriées afin de mettre à disposition l'énorme quantité d'informations envoyées par les États membres sous différents formats et dans différentes langues.</p>

<p>Mesures à prendre :</p>	<p>Élément “droit d’auteur et droits connexes” :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Étude exploratoire sur le droit d’auteur et le domaine public. À présenter au CDIP et à faire progresser conformément aux indications des États membres.2. Deuxième enquête sur les systèmes d’enregistrement et de dépôt volontaire.3. Enquête sur les systèmes privés de documentation en matière de droit d’auteur et les pratiques dans ce domaine. Une fois l’enquête achevée, la réviser et la rendre accessible aux États membres.4. Préparer au mieux la Conférence de 2011 sur la documentation et l’infrastructure en matière de droit d’auteur afin d’offrir un cadre aux parties prenantes et aux gouvernements pour leurs discussions. <p>Élément “marques” :</p> <p>Les travaux préparatoires de l’étude sont prévus pour septembre et octobre 2010, notamment la sélection de correspondants régionaux, l’établissement d’un modèle pour leurs contributions et l’élaboration d’un rapport régional se basant sur l’exemple de l’Union européenne.</p> <p>Novembre 2010 à février 2011 : établissement des rapports régionaux par les correspondants régionaux.</p> <p>Élément “brevets” :</p> <p>L’étude sur les brevets et le domaine public sera finalisée fin janvier 2011 (en anglais) et sera traduite dans les autres langues de l’OMPI immédiatement.</p> <p>Étude sur la situation juridique : le questionnaire doit être diffusé et les réponses évaluées. Les autres parties de l’étude doivent être achevées par l’expert.</p>
-----------------------------------	--

Calendrier de mise en œuvre :	<p>Élément “droit d’auteur et droits connexes” :</p> <p>La mise en œuvre du projet avance selon le calendrier approuvé.</p> <p>- Les préparatifs de la deuxième enquête sur les systèmes d’enregistrement et de dépôt volontaire ont pris du retard. Le questionnaire a été envoyé aux États membres le 11 février 2010 et la date limite pour les réponses a été repoussée du 30 avril au 30 juin 2010. Un certain nombre de réponses sont arrivées après la date limite. Bien que les questions aient été diffusées en trois langues (anglais, français ou espagnol), certaines réponses ont été reçues dans d’autres langues, ce qui a provoqué des retards supplémentaires. Les résultats provisoires de l’enquête devraient être prêts pour le CDIP/6.</p> <p>Élément “marques” :</p> <p>La mise en œuvre du projet avance selon le calendrier approuvé.</p> <p>Élément “brevets” :</p> <p>La mise en œuvre du projet avance selon le calendrier approuvé.</p> <p>Étude sur la situation juridique : délai pour l’achèvement de l’étude et sa présentation aux États membres repoussé jusqu’à la fin du premier trimestre de 2011.</p>
Taux d’exécution du projet :	Taux d’exécution du budget à la fin du mois d’août 2010 : 11,5 %.
Rapports précédents :	Aucun.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ¹⁵ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
1. Étude exploratoire sur le droit d'auteur et le domaine public.	Finalisation du document dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP.	Document finalisé et disponible sur le site Web de l'OMPI.	**
	Commentaires des États membres concernant l'étude lors de sa présentation au CDIP.	Données à recueillir pendant la 6 ^e session du CDIP, en novembre 2010.	NA
2. Deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaire.	Nombre suffisant de réponses des États membres au questionnaire pour que le Secrétariat puisse réaliser une analyse significative.	Plus de 80 réponses.	***
	Finalisation du document dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP.	Résultats provisoires de l'enquête à présenter à la 6 ^e session du CDIP en novembre 2010.	**
	Commentaires des États membres concernant l'enquête lors de sa présentation au CDIP.	Données à recueillir pendant la 6 ^e session du CDIP, en novembre 2010.	NA
3. Enquête sur les systèmes privés de documentation en matière de droit d'auteur et les pratiques dans ce domaine.	Finalisation du document dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP.	Pas encore disponibles.	NA

¹⁵ Conformément au descriptif de projet d'origine, section 3.2.

Résultats du projet ¹⁵ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
	Commentaires des États membres concernant l'enquête lors de sa présentation au CDIP.	Pas encore disponibles.	NA
4. Conférence sur la documentation et l'infrastructure en matière de droit d'auteur.	Commentaires des États membres concernant la Conférence et ses résultats.	Pas encore disponibles.	NA
Étude sur l'appropriation illicite de signes, qui consiste en une analyse comparative factuelle des lois sur les marques d'un nombre représentatif d'États membres afin d'examiner leur façon de procéder en ce qui concerne la définition et l'application des décisions en matière d'appropriation illicite de signes qui sont la propriété de collectivités déterminées.	Préparation du projet d'étude.	Contrat passé avec un expert.	**
	Commentaires des États membres concernant l'étude.	Pas encore disponibles.	NA
	Version finale de l'étude.	Pas encore disponibles.	NA
	Examen de l'étude par le SCT.	Pas encore disponibles.	NA

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Meilleure connaissance de la définition du domaine public et de la disponibilité des outils pour recenser les objets qui sont tombés dans le domaine public.	Qualité des débats entre les États membres sur les études, outils et enquêtes.	Pas encore disponibles.	NA
	Commentaires des États membres en ce qui concerne l'adéquation des résultats avec les problèmes soulevés dans la recommandation.	Pas encore disponibles.	NA
Étude de faisabilité concernant la création d'une base de données nationale sur les registres de brevets et son rattachement au service Patentscope®	Finalisation de l'étude dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP.	Contrat passé avec un expert pour le rapport. Questionnaire rédigé.	**
	Décision prise sur la base des conclusions de l'étude.	Pas encore disponibles.	NA
Identification de nouveaux outils ou principes directeurs à	Liste des outils et principes directeurs que l'OMPI devra peut-être élaborer	Les principes directeurs pour les enquêtes relatives à la situation juridique (recherches sur la liberté	**

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
élaborer sur la base des conclusions des études.	dans des domaines définis et qui seront mis à la disposition des États membres à la fin du projet pour évaluation.	d'exploitation) sont en cours de préparation dans le cadre de l'étude de faisabilité.	
Étude sur les brevets et le domaine public.	Finalisation de l'étude dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP.	La réalisation de l'étude a été confiée à des experts externes dans les délais impartis.	***
	Commentaires des États membres concernant l'étude lors de sa présentation au CDIP.	Pas encore disponibles.	N/A

[L'annexe XI suit]

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
RELATIF AUX RECOMMANDATIONS n^{os} 7, 23 ET 32**

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet :	DA_7_23_32_01
Titre :	Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence.
Recommandation du Pan d'action pour le développement :	<p>Recommandation n° 7 : Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.</p> <p>Recommandation n° 23 : Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l'innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA.</p> <p>Recommandation n° 32 : ménager au sein de l'OMPI la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.</p>
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 430 000 francs suisses Dépenses de personnel : 640 000 francs suisses
Début du projet :	Janvier 2010
Durée du projet :	24 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	<p>Secteur de l'innovation et de la technologie, Secteur des marques et des dessins et modèles, Secteur de la culture et des industries de la création, Secteur des questions mondiales et Secteur du développement.</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 3, 8 et 9 de l'OMPI.</p>

Brève description du projet :	<p>Afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, l'OMPI se lancera dans la réalisation d'une série d'activités de collecte et d'analyse de données sur les pratiques récentes, les faits nouveaux sur le plan juridique, la jurisprudence et les recours juridiques disponibles dans certains pays et certaines régions, y compris les ententes et les collusions entre concurrents (pratiques bilatérales, notamment les contrats de licence) et les pratiques illicites unilatérales ayant des effets anticoncurrentiels (prix imposés, ventes liées, refus de traiter, dans certaines circonstances). Ces activités consisteront en des enquêtes ainsi qu'en une série de séminaires sous-régionaux et de colloques qui auront lieu à Genève et qui seront organisés afin de permettre des échanges de données d'expérience dans ce domaine. Les programmes de formation à la concession de licences dispensés par l'OMPI comporteront une partie consacrée aux aspects de la concession de licences stimulant la concurrence et aux pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la concession de licences; une réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur sera organisée. Les études et les comptes rendus relatifs à un certain nombre de réunions seront publiés. Le Guide de l'OMPI sur le franchisage sera aussi révisé et actualisé afin de tenir compte de l'interaction éventuelle entre ce modèle commercial et la législation antitrust.</p>
--------------------------------------	--

Chef du projet :	M. N. Pires de Carvalho
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	Objectif stratégique VII, programme 18 : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux; promotion d'un dialogue de politique bien établi entre les parties prenantes au sujet des questions mondiales.
État d'avancement du projet :	<p>Tous les éléments du projet sont censés être achevés au cours de la période biennale. À ce jour, tous les éléments ont été mis en œuvre dans les délais impartis : les questions de propriété intellectuelle et de concurrence ont commencé à être introduites dans les programmes de formation; les études sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence sont en cours; une réunion internationale a eu lieu au Brésil et la deuxième sera organisée en Afrique du Sud en décembre; la réunion mondiale aura lieu en novembre; un colloque a eu lieu en mai et le deuxième aura lieu en octobre; les questionnaires concernant les deux enquêtes ont été diffusés et les réponses sont à présent rassemblées. Le dernier élément (publications) sera mis en œuvre à la fin du projet. Les indicateurs d'exécution permettent de conclure que le projet a connu une mise en œuvre réussie.</p> <p>Pour ce qui est des résultats, on peut conclure que le projet a déjà commencé à contribuer au renforcement de la coopération et de la coordination des activités entre les administrations chargées de la propriété intellectuelle et les autorités chargées de la concurrence dans un certain nombre d'États membres.</p>
Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :	Le principal objectif du projet est de mieux faire connaître le lien entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence. Des progrès ont été accomplis dans ce sens, comme le prouvent deux demandes d'assistance technique émanant d'États membres et comprenant notamment des débats sur la mise en œuvre des législations nationales et leur révision. En outre, dans un État membre, les administrations chargées de la propriété intellectuelle et les autorités chargées de la concurrence ont signé un mémorandum d'accord afin de coordonner leurs activités.
Risques et atténuation des risques :	Dans un certain nombre d'États membres, nous avons observé un manque de coopération et de coordination entre les administrations chargées de la propriété intellectuelle et les autorités chargées de la concurrence. L'une des études portera sur cette question et donnera suite aux recommandations sur la base d'un exercice d'établissement des faits. En outre, les réponses aux deux questionnaires, même si elles sont déjà représentatives, se placent en dessous du seuil approuvé par les États membres (au moins 25 réponses de la part des pays développés et 35 de la part des pays en développement). L'attention des États membres sera attirée sur ce point lors de la session du CDIP/6.
Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :	Compte tenu des demandes d'assistance technique susmentionnées, le besoin en ressources humaines est bien plus élevé que les prévisions initiales ne le laissaient supposer.
Mesures à prendre :	Les travaux se poursuivront comme prévu.
Calendrier de mise en œuvre :	Le projet est mis en œuvre en temps voulu.

Taux d'exécution du projet :	Taux d'exécution du budget à la fin du mois d'août 2010 : 13,2%.
Rapports précédents :	Aucun.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ¹⁶ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Introduction des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la concurrence dans les programmes relatifs à la concession de licences de technologie.	Introduction effective de ces questions dans les programmes de formation. Actualisation du guide et des outils afin d'inclure des éléments relatifs à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence.	Texte à insérer dans le guide rédigé et à examiner avec le secteur pertinent du Secrétariat. Le texte est actuellement en cours de révision.	***
Études sur la propriété intellectuelle et la concurrence.	Réalisation des études conformément au calendrier établi pour leur présentation au CDIP. Accord général des États membres concernant l'orientation générale et les conclusions des études, lors de leur présentation au CDIP.	Deux études sont en cours d'élaboration. Les préparatifs d'une troisième étude seront lancés en août 2010. L'élaboration de la quatrième étude débutera dans la seconde moitié de 2010.	***
Réunions régionales ou sous-régionales sur la propriété intellectuelle et la concurrence.	Demande d'organisation de ce type de réunion émanant d'États membres. 75% des participants confirment l'utilité des réunions au regard des objectifs fixés.	La première réunion a eu lieu au Brésil en juin 2010. La deuxième réunion aura lieu en Afrique du Sud en décembre 2010 (date provisoire). Les arrangements à prendre font actuellement l'objet de discussions avec les autorités sud-africaines. Pas encore de données chiffrées sur l'utilité des réunions mais réponse très positive.	***

¹⁶ Conformément au descriptif de projet d'origine, section 3.2.

Résultats du projet ¹⁶ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur.	<p>Organisation d'une conférence au premier trimestre de 2010.</p> <p>Participation importante d'un large éventail de parties prenantes à la réunion mondiale.</p> <p>75% des participants confirment l'utilité de la réunion au regard des objectifs fixés.</p>	La réunion aura lieu en novembre 2010.	***
Colloques sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence ayant lieu à Genève.	<p>Organisation d'un colloque par semestre.</p> <p>Participation de parties prenantes compétentes et contribution à une meilleure compréhension des thèmes abordés.</p> <p>75% des participants confirment l'utilité des réunions au regard des objectifs fixés.</p>	<p>Le premier colloque a eu lieu en mai 2010. Le deuxième colloque aura lieu en octobre 2010 (préparatifs en cours).</p> <p>Pas encore de données chiffrées sur l'utilité des réunions mais réactions très positives.</p>	***
Réalisation d'une enquête, perfectionnement d'un Guide sur le franchisage et organisation de deux ateliers.	<p>Obtention d'un nombre représentatif de réponses au questionnaire.</p> <p>Élaboration et publication en temps voulu du Guide sur le franchisage.*</p> <p><i>* Comme indiqué dans le document. CDIP/4/4, l'élaboration de l'enquête est devenue un élément indépendant.</i></p>	24 réponses obtenues à ce jour (11 août 2010).	**
Réalisation d'une enquête et d'une analyse sur l'utilisation des licences obligatoires pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles.	Élaboration, examen avec les membres et diffusion du questionnaire et synthèse des réponses en temps voulu.	35 réponses obtenues à ce jour (11 août 2010).	**

Résultats du projet¹⁶ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Publication d'études et de comptes rendus sur les réunions importantes.	Publication sur la base des qualités (par exemple, étude répondant pleinement aux caractéristiques fixées) et du caractère pratique (par exemple, étude qui facilite la définition des priorités et qui présente une utilité au-delà du cercle des participants aux réunions).	Cette partie du projet sera examinée au dernier trimestre de 2010.	NA

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Meilleure compréhension par les décideurs de l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence.	Informations reçues des États membres permettant de savoir dans quelle mesure les résultats ont répondu aux préoccupations visées par la recommandation.	Le Secrétariat a déjà reçu, de la part des administrations chargées de la propriété intellectuelle et des autorités chargées de la concurrence de plusieurs États membres, des commentaires concernant la coopération et la coordination des activités.	***
Promotion de pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence.	<p>Informations reçues des participants aux programmes de formation concernant la nouvelle partie.</p> <p>Adoption de dispositions juridiques appropriées dans les législations nationales ou régionales; adoption de lignes directrices et de recommandations au niveau national ou régional.</p>	<p>Le premier indicateur sera évalué ultérieurement.</p> <p>Le deuxième indicateur a déjà été détecté dans le cadre d'une organisation régionale ayant bénéficié d'un soutien technique pour des questions de législation nationale/régionale. Il est prévu que ce type de soutien soit étendu à d'autres États membres, à la demande.</p>	***
Possibilité d'échanger des données d'expérience nationales et régionales.	<p>Informations reçues des États membres sur les séminaires.</p> <p>Informations reçues des parties prenantes sur les colloques.</p> <p>Nombre considérable de réponses aux questionnaires (au moins 25 réponses de la part de pays développés et 35 de la part de pays en développement).</p> <p>75% des participants confirment l'utilité des réunions au regard des objectifs fixés. La réalisation de cet objectif devrait être vérifiée de nouveau au plus tard six mois après la tenue des séminaires ou colloques.</p>	Commentaires et données chiffrées seront recherchés ultérieurement. À ce jour, un nombre relativement faible de réponses ont été soumises par les États membres.	**

[L'annexe XII suit]

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
RELATIF AUX RECOMMANDATIONS n^{os} 19, 24 ET 27**

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet :	DA_19_24_27
Titre :	Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	<p>Recommandation n° 19 : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p> <p>Recommandation n° 24 : Demander à l'OMPI, dans le cadre de son mandat, d'étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en prenant aussi en considération l'importance du Fonds de solidarité numérique (FSN).</p> <p>Recommandation n° 27 : Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d'un organe compétent de l'OMPI, des discussions axées sur l'importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d'aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel.</p>
Budget du projet :	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 305 000 francs suisses.</p> <p>Dépenses de personnel : 418 000 francs suisses.</p>
Début du projet :	Janvier 2010
Durée du projet :	24 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	<p>Secteur de la culture et des industries de la création, Secteur de l'infrastructure mondiale et Secteur du développement.</p> <p>Liens avec les programmes 3, 9, 14 et 15 de l'OMPI.</p>
Breve description du projet :	<p>Le projet comprendra deux éléments, l'un consacré au droit d'auteur et à l'accès au savoir et l'autre à la numérisation des titres de propriété intellectuelle.</p> <p>Dans le cadre de l'infrastructure nécessaire pour atteindre l'objectif de l'intégration à la société numérique, le système du droit d'auteur, y compris ses éléments de flexibilité, peut jouer un rôle important en offrant l'accès aux TIC, à l'information et au savoir, contribuant ainsi à combler la "fracture numérique". Le premier élément du projet, concernant le droit d'auteur, vise à fournir aux États membres une source d'informations pertinentes et objectives sur les possibilités qu'offrent les nouveaux modèles de diffusion d'information et de contenus créatifs, axée sur l'éducation et la recherche, la conception de logiciels et les services d'information électroniques (tels</p>

	<p>que la presse électronique et les informations émanant du secteur public).</p> <p>Le deuxième élément du projet, consacré à la numérisation de documents nationaux de propriété industrielle en vue de créer une base de données, facilitera l'accès du public au contenu numérique généré par le système de propriété industrielle et permettra aux parties prenantes du domaine de l'innovation de se doter de nouveaux savoirs et du pouvoir de la connaissance. Il vise à aider les États membres à numériser les documents sur papier concernant les droits de propriété intellectuelle pour, dans un premier temps, réduire la fracture numérique et leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la création d'une base de données nationale sur la propriété intellectuelle qui faciliterait l'accès des utilisateurs aux informations relatives à la propriété intellectuelle.</p>
--	---

Chef du projet :	Mme Carole Croella et M. William Meredith
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	<p>Objectif stratégique I, programme 3 : Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des États membres dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes; clarification des questions actuelles et émergentes relatives au droit d'auteur et aux droits connexes soulevées par les États membres, les industries de la création, les titulaires de droits et les utilisateurs.</p> <p>Objectif stratégique IV, programme 15 : Efficacité accrue des institutions de propriété intellectuelle grâce à l'automatisation des procédures administratives; institutions de propriété intellectuelle en mesure d'accéder aux ressources mondiales et de les utiliser en recourant aux systèmes électroniques normalisés d'échange de données.</p>
État d'avancement du projet :	<p>Élément "droit d'auteur et accès au savoir" : dans le cadre du projet sur le droit d'auteur, trois études ont été commandées et sont en cours de réalisation, conformément au calendrier prévu.</p> <p>Élément "numérisation" : des projets de numérisation ont été lancés et sont en cours dans huit offices de propriété intellectuelle du monde entier. Certains de ces projets devraient être achevés en 2010, d'autres en 2011.</p>
Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :	Il est trop tôt pour procéder à une évaluation.
Risques et atténuation des risques :	<p>Élément "droit d'auteur et accès au savoir" : l'étude comprendra un examen de la législation, des politiques publiques et des stratégies gouvernementales avec des exemples pris en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Dans certaines régions, il est possible que la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux domaines ciblés par le projet ne soit pas très avancée. Ce facteur pourrait se traduire par un nombre insuffisant d'exemples pertinents mais à la fois, il permettra de mieux identifier les zones géographiques ayant grand besoin de mesures de la part des pouvoirs publics.</p> <p>Élément "numérisation" : il existe un risque de non-disponibilité du matériel informatique nécessaire aux projets de numérisation dans certains offices. Des fonds sont prévus pour la dotation matérielle et logicielle minimum, le cas échéant.</p> <p>La numérisation des documents sur la propriété intellectuelle peut être complexe d'un point de vue technique et la qualité des résultats dépend de la qualité du système de numérisation. L'OMPI fournit le logiciel WIPOScan pour s'assurer que les projets produisent des résultats de qualité qui soient conformes aux normes de l'OMPI pour l'échange de données.</p>
Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :	Aucune.
Mesures à prendre :	Élément "droit d'auteur et accès au savoir" : les travaux devraient se poursuivre comme prévu. Les rapports intérimaires pour les trois volets de l'étude seront préparés pour le début de décembre 2010. Les rapports intérimaires seront présentés à l'occasion d'un atelier qui se tiendra à Genève en février 2011. L'étude sera finalisée au début du mois de mai 2011.

	Élément "numérisation" : des missions d'évaluation seront menées dans plusieurs offices en 2010 et 2011 et des projets supplémentaires seront lancés. Leur nombre exact dépendra de la demande des offices.
Calendrier de mise en œuvre :	Élément "droit d'auteur et accès au savoir" : le projet évolue selon le calendrier initialement prévu. Élément "numérisation" : le projet évolue selon le calendrier initialement prévu. Dans certains pays, les projets pourraient commencer plus tard que prévu.
Taux d'exécution du projet :	Taux d'exécution du budget à la fin du mois d'août 2010 : 16,1%.
Rapports précédents :	Aucun.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ¹⁷ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
1.1. Étude sur "l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs"	Finalisation de l'étude dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP. Commentaires des États membres concernant l'étude lors de sa présentation au CDIP.	Étude en cours de finalisation. Pas encore de données chiffrées sur son utilité, mais un nouvel engagement ou la demande, par les États membres, de nouvelles activités visant à améliorer l'accès à l'information et aux contenus créatifs constitueraient des évaluations pertinentes des résultats. Les commentaires des États membres concernant l'étude lors de sa présentation au CDIP seront évalués ultérieurement.	**
1.2. Étude de faisabilité concernant de nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI.	Finalisation de l'évaluation dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP. Commentaires des États membres concernant l'évaluation lors de sa présentation au CDIP.	Trop tôt pour déterminer si les États membres demanderont de nouvelles activités.	NA
2.1 Plans d'exécution du projet.	Définition en temps utile des plans d'exécution du projet et acceptation par les pays bénéficiaires.	Les plans d'exécution du projet sont préparés dans le cadre du lancement de chaque projet, dans chaque pays.	**

¹⁷ Conformément au descriptif de projet d'origine, section 3.2.

Résultats du projet¹⁷ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
2.2 Numérisation des données à partir des documents sur papier sur la propriété intellectuelle	Étapes atteintes dans les délais et acceptation des produits intermédiaires obtenus.	Les projets menés dans les huit offices évoluent comme prévu.	
2.3. Création d'une nouvelle base de données ou introduction des données numérisées dans les bases de données existantes.	Étapes atteintes dans les délais et acceptation des produits intermédiaires obtenus.	De nouvelles bases de données sont créées dans les offices participants; les données seront intégrées dans la base Patentscope® lorsque les projets seront terminés.	**
2.4. Mise en place des bases nécessaires à l'exploitation et à la mise à jour des bases de données grâce à la numérisation de façon continue de nouveaux documents.	Au moins pendant les cinq années qui suivent l'introduction des nouvelles données, mise à jour de la base de données par un personnel local compétent suffisant et mise à la disposition du public du service de recherche Patentscope® de l'OMPI.	Trop tôt pour procéder à une évaluation.	NA

Objectif(s) du projet¹⁸	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
1.1. Sensibiliser les États membres aux possibilités qu'offre le système du droit d'auteur de renforcer l'accès à l'information et aux contenus créatifs et de contribuer ainsi au développement.	<p>Qualité des échanges entre les États membres en ce qui concerne l'étude et ses conclusions.</p> <p>Observations, durant les sessions du CDIP, en ce qui concerne la mesure dans laquelle les résultats obtenus répondent aux préoccupations soulevées dans la recommandation.</p> <p>Évaluation, par les États membres, des recommandations énoncées dans l'étude.</p>	Les observations et l'évaluation seront fournies ultérieurement, bien qu'il soit probable que les États membres demandent de nouvelles activités pour promouvoir l'action des pouvoirs publics et leur participation dans les domaines couverts par les études, à savoir l'enseignement et la recherche, les logiciels et l'information émanant du secteur public.	NA

¹⁸ Conformément au descriptif de projet d'origine, section 3.2.

Objectif(s) du projet ¹⁸	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
1.2. Examiner et évaluer d'éventuels nouveaux engagements de l'OMPI.	Débat et décision à propos de la nécessité de procéder à de nouveaux engagements pour donner suite aux recommandations.	À évaluer ultérieurement.	NA
2.1. Réduction de la fracture numérique entre les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA.	Accès par les utilisateurs à la base de données nouvellement créée contenant les données numériques.	Trop tôt pour procéder à une évaluation.	NA
2.2. Augmenter la capacité de numérisation des documents et de mise à jour des bases de données contenant les informations relatives à la propriété intellectuelle.	Compétences nouvelles ou renforcées permettant à l'office de la propriété intellectuelle d'exploiter les bases de données relatives à la propriété intellectuelle et de les mettre à jour de façon continue avec une aide minimale de l'OMPI.	Trop tôt pour procéder à une évaluation. La formation du personnel local de l'office de propriété intellectuelle est couverte par les projets. Les résultats de cette formation sur le plan du renforcement des compétences seront évalués ultérieurement.	NA

[L'annexe XIII suit]

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
RELATIF AUX RECOMMANDATIONS n^{os} 19, 30 ET 31**

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet :	DA_19_30_31_01
Titre :	Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	<p>Recommandation n° 19 : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p> <p>Recommandation n° 30 : L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.</p> <p>Recommandation n° 31 : Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.</p>
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 936 000 francs suisses. Dépenses de personnel : 640 000 francs suisses.
Début du projet :	Janvier 2010
Durée du projet :	30 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	<p>Secteur de l'innovation et de la technologie, Secteur des questions mondiales et Secteur de l'infrastructure mondiale.</p> <p>Liens avec les programmes 1, 14 et 18 de l'OMPI.</p>
Brève description du projet :	<p>Ce projet vise à fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des services qui faciliteront l'utilisation de l'information en matière de brevets relatifs à une technique précise afin de favoriser l'innovation autochtone et la recherche-développement dans les PMA en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales. Afin d'atteindre ces objectifs, les éléments suivants seront mis en œuvre dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> — des rapports panoramiques sur les brevets s'appuyant sur les vastes ressources de l'information en matière de brevets permettront d'analyser des techniques particulières et les droits de propriété intellectuelle qui s'y attachent pour certains domaines de la technologie; — un service d'assistance pédagogique en ligne disponible sous la forme d'un DVD ou sur l'Internet permettra de se former à l'utilisation et à l'exploitation de l'information en matière de brevets, en mettant particulièrement l'accent sur l'élaboration de rapports techniques et de rapports de recherche en matière de

	<p>brevets semblables aux rapports panoramiques sur les brevets.</p> <p>Des conférences, comprenant des ateliers et des cours de formation, seront organisées à l'intention des utilisateurs et en particulier à l'intention du personnel des centres de technologie et d'appui à l'innovation afin d'échanger des données d'expérience et les pratiques recommandées concernant l'utilisation de l'information en matière de brevets et afin d'acquérir des compétences précises telles que l'élaboration de rapports panoramiques sur les brevets par des organismes de recherche et des universités sur le plan local.</p>
--	---

<p>Chef du projet :</p>	<p>M. Alejandro Roca Campaña</p>
<p>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :</p>	<p>Objectif stratégique I, programme 1 : Prise de conscience des principes et des pratiques juridiques du système des brevets, notamment les éléments de flexibilités prévus par le système; meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes relatives aux brevets et explications supplémentaires à cet égard.</p> <p>Objectif stratégique IV, programme 14 : Meilleur accès aux sources d'informations créées par les systèmes de propriété intellectuelle.</p> <p>Valorisation des services d'appui aux recherches en matière de brevet de l'OMPI pour les offices de propriété intellectuelle des États membres.</p> <p>Meilleure utilisation de l'information en matière de brevets grâce à l'élaboration de panoramas sur les brevets et d'instruments connexes portant sur des thèmes déterminés.</p> <p>Objectif stratégique VII, programme 18 : Des ressources particulières et concrètement utiles à but d'information associant analyse de la politique à suivre et utilisation renforcée de l'information en matière de brevets à l'intention des responsables de l'élaboration de la politique à suivre et des outils concrets favorisant l'innovation ouverte.</p>
<p>État d'avancement du projet :</p>	<p>Une coopération a été établie avec plusieurs organisations intergouvernementales, notamment l'OMS, l'UNITAID, la FAO, l'UIT, l'ONUDI et la CCNUCC. Cette coopération a permis de recenser plusieurs thèmes spécifiques pour les rapports panoramiques sur les brevets :</p> <ul style="list-style-type: none"> — rapport panoramique sur l'antirétroviral Ritonavir (en coopération avec l'UNITAID) — rapport panoramique sur l'antirétroviral Atazanavir (en coopération avec l'UNITAID) — fabrication de vaccins (en coopération avec l'OMS, dans le cadre de son initiative pour la recherche de vaccins) — résistance à la salinité, en tant qu'exemple d'une technologie d'adaptation face au changement climatique (en coopération avec la FAO) — utilisation de l'énergie solaire pour la cuisson des aliments (initiative de l'OMPI) — utilisation de l'énergie solaire pour la climatisation (initiative de l'OMPI). <p>Des cahiers des charges décrivant les questions spécifiques à examiner ont été établis.</p> <p>La méthode d'achat a été modifiée à la suite des recommandations de la Division des achats et des voyages : des manifestations d'intérêt ont été sollicitées pour les rapports panoramiques en général, et des appels à propositions pour les rapports panoramiques spécifiques. Avec 36 manifestations d'intérêt, le taux de réponse a été extraordinaire. Environ 33 entrepreneurs potentiels ont été présélectionnés.</p> <p>La stratégie générale relative au service d'assistance pédagogique en ligne a été convenue et établie.</p>

	<p>La table des matières a été convenue et achevée. La première phase de la mise en œuvre doit commencer en septembre 2010, en vue de l'engagement des spécialistes chargés du service d'assistance pédagogique en ligne et de l'information en matière de brevets.</p>
<p>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :</p>	<p>Il est essentiel que des partenaires compétents définissent correctement l'objet et la portée des rapports panoramiques sur les brevets (voir la section sur les risques plus loin).</p> <p>Il est apparu clairement que l'expérience tirée de certains rapports panoramiques concernant la situation juridique des brevets pouvait être utilisée pour l'étude de faisabilité du projet DA_16_20_01 (domaine public).</p>
<p>Risques et atténuation des risques :</p>	<p>Risque : faible demande et manque de compétences.</p> <p>Les rapports panoramiques sur les brevets devraient répondre à une demande. Toutefois, la demande émanant directement des pays en développement et des pays les moins avancés reste faible. Il existe un intérêt de la part des organisations intergouvernementales et des ONG qui proposent des sujets pouvant intéresser les pays en développement et les pays les moins avancés.</p> <p>L'OMPI doit absolument disposer, pour les rapports panoramiques sur les brevets, de partenaires qui proposent des sujets à examiner <u>et</u> apportent leurs compétences pour rédiger correctement des cahiers des charges indiquant l'objet et la portée des rapports. L'OMPI manque de compétences techniques pour couvrir tous les domaines. L'usage de compétences externes est particulièrement important pour les rapports panoramiques sur les brevets, puisque ceux-ci nécessitent une connaissance des conditions et de la situation spécifiques au niveau local ou de la communauté. L'OMPI continuera de rechercher activement et de contacter des partenaires compétents, tout en continuant de s'associer aux organisations partenaires existantes.</p>
<p>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :</p>	<p>Aucune.</p>
<p>Mesures à prendre :</p>	<p>Pour les rapports panoramiques sur les brevets, des contrats seront passés avec les entrepreneurs présélectionnés.</p> <p>Il est prévu de présenter les conclusions des rapports panoramiques sur les brevets touchant à la santé lors d'un éventuel colloque trilatéral entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments, dont la date provisoire a été fixée en janvier 2011.</p> <p>À long terme, on envisage de faire des rapports panoramiques sur les brevets un produit standard dans le cadre du Services d'information en matière de brevets de l'OMPI (WPIS) pour les pays en développement.</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre :</p>	<p>En raison du lancement tardif du projet, son exécution connaît un retard de deux trimestres. Toutefois, douze rapports panoramiques sur les brevets seront disponibles à la fin de 2011, comme prévu. Puisque la méthode d'achat a été modifiée (voir la partie sur les manifestations d'intérêt) et puisque les cahiers des charges peuvent seulement être établis plus tard, les points A.1 à A.4 du calendrier de mise en œuvre du descriptif de projet ne reflètent pas correctement la procédure réelle de mise en œuvre.</p>

Taux d'exécution du projet :	Taux d'exécution du budget à la fin du mois d'août 2010 : 19,1%.
Rapports précédents :	Aucun.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ¹⁹ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Rapports panoramiques sur les brevets accessibles sur le site Web de Patentscope®.	Six rapports panoramiques sur les brevets par an rendus accessibles en 2010 et 2011, avec une qualité correspondant aux exigences du cahier des charges.	Manifestations d'intérêt reçues et présélection achevée; six cahiers des charges établis.	**
	Un nombre croissant de consultations enregistrées sur les pages du site Web de Patentscope® contenant les panoramas des brevets.		NA
Service d'apprentissage en ligne achevé et mis en œuvre.	Service d'apprentissage en ligne publié sur DVD et distribué et mis à disposition sur le site Web de Patentscope® – 18 mois après le commencement du projet.	La table des matières et la stratégie générale concernant l'engagement des entrepreneurs chargés de l'élaboration du service d'apprentissage en ligne sont achevées. La première phase du recrutement des spécialistes de l'apprentissage en ligne et de l'information en matière de brevets va être lancée, conformément à la stratégie définie.	**
Conférences régionales achevées.	À la fin de la conférence, les participants seront priés de répondre à des enquêtes visant à évaluer la satisfaction des utilisateurs et à déterminer si les objectifs ont été atteints.		NA

¹⁹ Conformément au descriptif de projet d'origine, section 3.2.

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Meilleure compréhension par les entreprises et les décideurs des pays en développement des tendances essentielles dans des domaines technologiques particuliers et de leurs effets sur l'activité économique et la société.	30% des entreprises et des décideurs des pays en développement ayant utilisé les nouveaux panoramas de Patentscope [®] , confirment que ceux-ci leur ont permis de recenser certains domaines de la technologie de façon soit à exploiter, soit à acheter la technologie et le savoir-faire, soit à concéder des licences relatives à ces dernières; ces données seraient établies au moyen d'une étude portant sur Patentscope [®] .		NA
Meilleure compréhension de l'information en matière de brevets, en particulier de la question de savoir comment, pourquoi et où effectuer une recherche.	Un questionnaire destiné aux utilisateurs et portant sur l'utilité du service d'apprentissage sera disponible (sur DVD et sur l'Internet), afin que les utilisateurs puissent évaluer leur compréhension de l'information en matière de brevets.		NA
Utilisation et exploitation plus efficaces de l'information en matière de brevets.	Six mois après la conférence régionale, les participants seront priés de répondre à une enquête de suivi en décrivant tout fait nouveau survenu en rapport avec les connaissances, les pratiques en matière de recherche et les services généraux.		NA

[L'annexe XIV suit]

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET
RELATIF AUX RECOMMANDATIONS n^{os} 33, 38 ET 41**

RÉSUMÉ DU PROJET	
Code du projet :	DA_33_38_41_01
Titre :	Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement.
Recommandation du Plan d'action pour le développement :	<p>Recommandation n° 33 : Demander à l'OMPI d'élaborer un mécanisme efficace d'examen et d'évaluation annuel, en vue d'analyser l'ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l'assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant.</p> <p>Recommandation n° 38 : Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.</p> <p>Recommandation n° 41 : Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement.</p>
Budget du projet :	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 647 000 francs suisses. Dépenses de personnel : 114 330 francs suisses.
Début du projet :	Janvier 2010
Durée du projet :	24 mois
Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI :	<p>Secteur de l'administration et de la gestion, Secteur du développement, Division de l'audit et de la supervision internes et Division de l'économie et des statistiques.</p> <p>Liens avec tous les programmes de l'OMPI.</p>
Brève description du projet :	<p>i) Concevoir, élaborer et mettre en œuvre un cadre axé sur les résultats, durable et cohérent, pour appuyer le suivi et l'évaluation de l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement. Ce cadre devra être cohérent avec le cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'Organisation et faire partie intégrante de celui-ci. Il sera le résultat de consultations approfondies avec les parties prenantes afin de garantir, d'une part, qu'il réponde aux besoins de ces derniers en matière d'information et, d'autre part, que le Secrétariat s'acquitte de ses obligations redditionnelles en ce qui concerne ses activités et leur incidence sur le développement et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Ce processus consultatif permettra également à l'ensemble des parties prenantes de s'approprier ce cadre et d'en assurer par la suite la durabilité une fois le projet mené à terme. Ce cadre répondra au besoin de l'Organisation en ce qui concerne la mise en place d'un instrument visant à améliorer la gestion des ressources, notamment pour ce qui est de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement, et l'utilisation efficace et rationnelle de ces ressources en vue d'obtenir des résultats concrets et positifs en matière de développement.</p>

	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="507 170 1340 235">ii) Viser à renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.<li data-bbox="507 257 1380 358">iii) Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération pour le développement afin de jeter les bases de travaux futurs.
--	--

Chef du projet :	Mme Maya Bachner
Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011 :	<p>Objectif stratégique IX, programme 22 :</p> <p>Renforcement dans toute l'Organisation de pratiques cohérentes en matière de gestion de programme et de suivi des résultats et des principes de la reddition de comptes.</p>
État d'avancement du projet :	<p>Les travaux préparatoires pour l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement sont bien engagés.</p> <p>Des experts de haut niveau dans le domaine de la gestion axée sur les résultats ont effectué une analyse macroéconomique de l'état actuel de la gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation, notamment dans le domaine du développement, et ont fourni des indications générales pour la mise en œuvre du projet. Les experts ont également tenu une réunion de réflexion avec les États membres intéressés afin de préciser la portée du projet.</p> <p>Une étude a été effectuée par un expert de la propriété intellectuelle et du développement au sujet des résultats attendus de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, de la prise en considération de ces résultats dans le programme et budget actuel (2010-2011) et dans le plan stratégique à moyen terme (PSMT) et de la question de savoir si les indicateurs d'exécution du programme et budget 2010-2011 fournissent un cadre suffisant à l'évaluation des résultats attendus de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. L'étude a aussi porté sur les liens entre les projets du Plan d'action pour le développement et le cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI.</p> <p>Les experts confirmés de la gestion axée sur les résultats, avec leur étude, ont permis une meilleure compréhension des points forts et des points faibles de la gestion axée sur les résultats à l'OMPI, y compris du programme et budget actuel (exercice 2010-2011), notamment pour ce qui concerne l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement et des activités de développement en général. Les conclusions de l'étude et les recommandations seront encore affinées et détaillées durant les ateliers sur la gestion axée sur les résultats organisés pour chaque secteur (voir "Mesures à prendre" plus bas). En outre, elles seront pleinement prises en considération lors de l'élaboration du programme et budget pour l'exercice 2012-2013.</p> <p>Pour ce qui concerne le plan stratégique à moyen terme, les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été intégrées de manière visible au PSMT proposé qui a été soumis, pour recommandation et approbation, au Comité du programme et budget et aux Assemblées de l'OMPI en septembre 2010.</p> <p>Pour ce qui concerne l'étude des activités d'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, un projet de cahier des charges a été proposé par le Secrétariat et diffusé aux États membres, pour commentaires, en juillet 2010 (C.N. 3137-3132). Un comité interne a été instauré pour la sélection des consultants chargés de l'examen.</p>

Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements :	Enseignement tiré à ce jour : le renforcement du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI, l'accent étant mis sur les résultats et notamment les résultats en matière de développement, nécessite une bonne compréhension, au sein de l'Organisation et par ses parties prenantes, de la chaîne de résultats et des questions d'attribution. Ces questions devront être traitées de manière adéquate durant la mise en œuvre du projet.
Risques et atténuation des risques :	Les risques recensés dans les descriptifs de projet restent fondés. Il est toujours possible que les chefs de programme perçoivent le renforcement du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI, notamment pour les résultats en matière de développement, comme un exercice visant à renforcer l'obligation de rendre des comptes plutôt que comme un apprentissage. Pour atténuer ce risque, l'usage de méthodes participatives spécialement adaptées aux besoins des secteurs et des chefs est largement encouragé.
Questions appelant des mesures ou une attention immédiates :	Aucune.
Mesures à prendre :	<p>Pour ce qui est du renforcement des capacités au sein de l'OMPI dans les domaines de la conception, du suivi et de l'évaluation, l'accent étant mis en particulier sur le développement, plusieurs ateliers sur la gestion axée sur les résultats sont organisés pour chacun des secteurs de l'OMPI entre septembre et novembre 2010. Ces ateliers visent à promouvoir le renforcement de la gestion axée sur les résultats, notamment dans le domaine du développement, en faisant mieux comprendre la planification des résultats et les compétences requises ainsi qu'en fournissant un projet de cadre de gestion axée sur les résultats en vue des préparatifs du programme et budget pour 2012-2013. Les animateurs sont notamment des experts de la gestion axée sur les résultats, de la propriété intellectuelle et du développement.</p> <p>L'étude des activités d'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement devrait commencer en septembre 2010.</p>
Calendrier de mise en œuvre :	La mise en œuvre du projet a été légèrement retardée, notamment le lancement de l'étude des activités d'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement. Toutefois, l'ensemble des éléments liés au renforcement du cadre de gestion axée sur les résultats, notamment pour ce qui concerne les résultats en matière de développement, seront finalisés de manière à être pris en compte dans la préparation du programme et budget pour 2012-2013.
Taux d'exécution du projet :	Taux d'exécution du budget à la fin du mois d'août 2010 : 28,9%.
Rapports précédents :	Aucun.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	NP	NA
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Pas encore évalué/abandonné

Résultats du projet ²⁰ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
<p>Conseils et orientations fournis en interne au sein du Secrétariat de l'OMPI sur l'élaboration de stratégies de programme et le cadre de gestion axée sur les résultats, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement.</p> <p>Élaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation pour faciliter les évaluations de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement.</p> <p>Formation du personnel de l'OMPI à la conception de cadres de gestion axée sur les résultats ainsi qu'au suivi et à l'évaluation, l'accent étant mis en particulier sur le Plan d'action pour le développement et l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement.</p> <p>Manifestations de sensibilisation aux</p>	Documents d'orientation de qualité sur la gestion axée sur les résultats mis au point et utilisés par les chefs de programme.	Pas encore disponibles.	NA
	Consultations approfondies avec les chefs de programme durant la préparation du plan stratégique à moyen terme et du programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013. Les chefs de programme jugent ces consultations utiles.	Consultations approfondies avec les chefs de programme pour ce qui concerne le cadre de gestion axée sur les résultats et le plan stratégique à moyen terme. Implication importante de l'Équipe de haute direction pour les cadres de gestion axée sur les résultats.	***
	Un système de suivi et d'évaluation facilitant l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement qui intègre pleinement les recommandations du Plan d'action pour le développement est mis en œuvre à titre pilote au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et approuvé en vue de sa mise en œuvre intégrale à compter de l'exercice biennal 2012-2013.	L'établissement d'un système de suivi et d'évaluation de première génération, s'appuyant sur les cadres de gestion axée sur les résultats associés au programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011, a été lancé avec la définition des bases de référence des indicateurs, le recensement des données relatives à l'exécution qui seront collectées à partir des indicateurs d'exécution, le recensement des sources de données et l'attribution des responsabilités relatives à la collecte des données.	**
	80% des membres du personnel de l'OMPI occupant des postes de	Pas encore disponibles.	NA

²⁰ Conformément au descriptif de projet d'origine, section 3.2.

Résultats du projet ²⁰ (résultats escomptés)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
avantages du suivi et de l'évaluation aux niveaux national et régional.	gestion de premier plan sont formés à la gestion axée sur les résultats, l'accent étant mis sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement.		
	40 pays représentant toutes les régions (un équilibre régional approprié sera recherché) bénéficient d'activités de sensibilisation et en sont satisfaits.	Pas encore disponibles.	NA
Examen des activités d'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement.	L'examen des activités d'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement est présenté au CDIP, qui entérine les conclusions et les recommandations des rapports correspondants.	Les préparatifs de l'examen sont bien engagés.	**

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
La question du développement et, plus précisément, les recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégralement prises en considération dans les documents de planification de la gestion axée sur les résultats de l'OMPI (planification stratégique, programme et budget) et des mécanismes efficaces en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur la manière dont l'Organisation s'acquitte de ses obligations produisent des données détaillées sur la mise en œuvre du	Les recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégrées de manière visible au plan stratégique à moyen terme et au programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013.	Recommandations du Plan d'action pour le développement intégrées au plan stratégique à moyen terme proposé.	***
	Les principes du Plan d'action pour le développement sont intégrés de manière complète et visible à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et activités de l'OMPI (programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013).	Pas encore disponibles.	NA
	Les projets relevant du Plan d'action pour le développement sont intégrés au cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI et aux	Des liens sont établis entre les projets relevant du Plan d'action et les résultats escomptés du programme et budget pour 2010-2011.	**

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
<p>Plan d'action pour le développement par l'OMPI et facilitent les évaluations de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement (recommandations n^{os} 33 et 41 du Plan d'action pour le développement).</p>	<p>cadres d'aide au développement au niveau national.</p>		
	<p>Des données d'exécution concernant l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement sont recueillies de manière systématique et les progrès sont évalués par tous les programmes pertinents dans le cadre de l'évaluation annuelle de l'exécution du programme.</p>	<p>Pas encore disponibles.</p>	<p>NA</p>
	<p>Des évaluations (auto-évaluations et évaluations indépendantes) des projets relevant du Plan d'action pour le développement sont réalisées conformément aux procédures établies par la Section de la gestion et de l'exécution des programmes, la Section de l'évaluation et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement.</p>	<p>Les auto-évaluations des projets relevant du Plan d'action pour le développement sont réalisées afin de faire rapport des progrès au CDIP, conformément aux indicateurs de résultats et aux indicateurs de réussite définis dans le descriptif de projet.</p>	<p>**</p>
	<p>Le rapport sur l'exécution du programme informe convenablement les États membres des progrès accomplis et des résultats obtenus dans la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et de l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement.</p>	<p>Pas encore disponibles.</p>	<p>NA</p>
	<p>Le CDIP reçoit des informations détaillées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités axées sur le développement et des recommandations du Plan d'action pour le développement ainsi que des résultats obtenus pour faciliter ses décisions.</p>	<p>Rapports sur l'état d'avancement soumis au CDIP sur la base des informations et de l'analyse découlant des auto-évaluations des projets.</p>	<p>**</p>

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Amélioration des capacités au sein du Secrétariat de l'OMPI s'agissant d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des résultats obtenus et utilisation de l'information ainsi générée par l'Organisation et ses parties prenantes afin de faciliter la prise de décisions (recommandation n° 33 du Plan d'action pour le développement).	Le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI sont axés sur les résultats et se fondent sur des données d'exécution recueillies aux niveaux national, régional et mondial.	Pas encore disponibles.	NA
	Le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI donnent des informations suffisantes pour démontrer la contribution de l'Organisation aux résultats en matière de développement.	Pas encore disponibles.	NA
	Le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI sont de qualité appropriée et donnent des informations utiles pour la prise de décisions.	Pas encore disponibles.	NA
	Les informations produites par le suivi et l'évaluation, y compris les enseignements qui en sont tirés, sont utilisées pour ajuster la mise en œuvre des activités et projets existants, le cas échéant, et la conception de nouvelles activités et de nouveaux projets.	Pas encore disponibles.	NA
Un cadre est mis au point pour l'évaluation objective et régulière de l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement (recommandation n° 38 du Plan d'action pour le développement).	Des cadres pour l'évaluation du développement au niveau national sont en place dans six pays pilotes et l'état d'avancement de leur mise en œuvre est évalué conjointement avec les pays concernés.	Pas encore disponibles.	NA

Objectif(s) du projet	Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
	Des évaluations de la contribution de l'OMPI et de la propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et mondial sont conduites de manière régulière par des experts indépendants.	Pas encore disponibles.	NA

[Fin du document et des annexes]